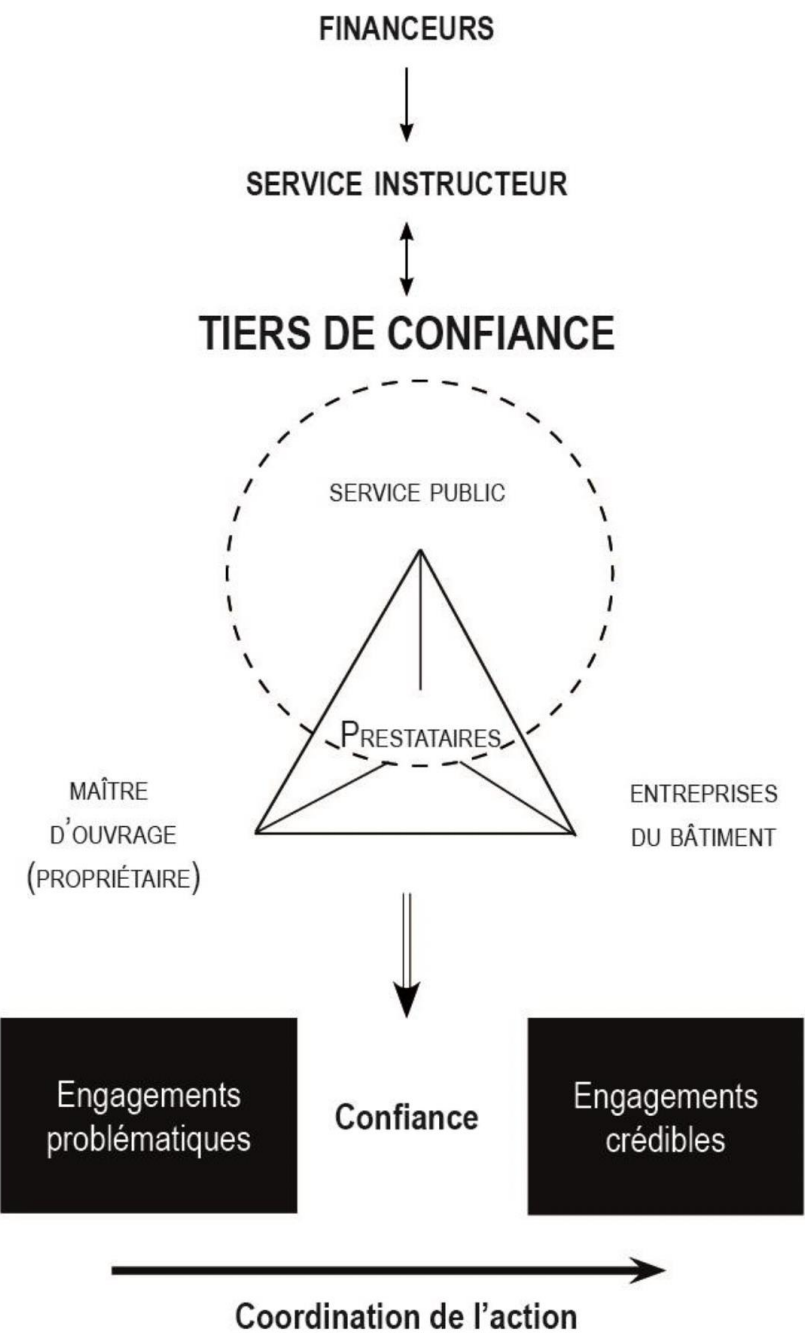
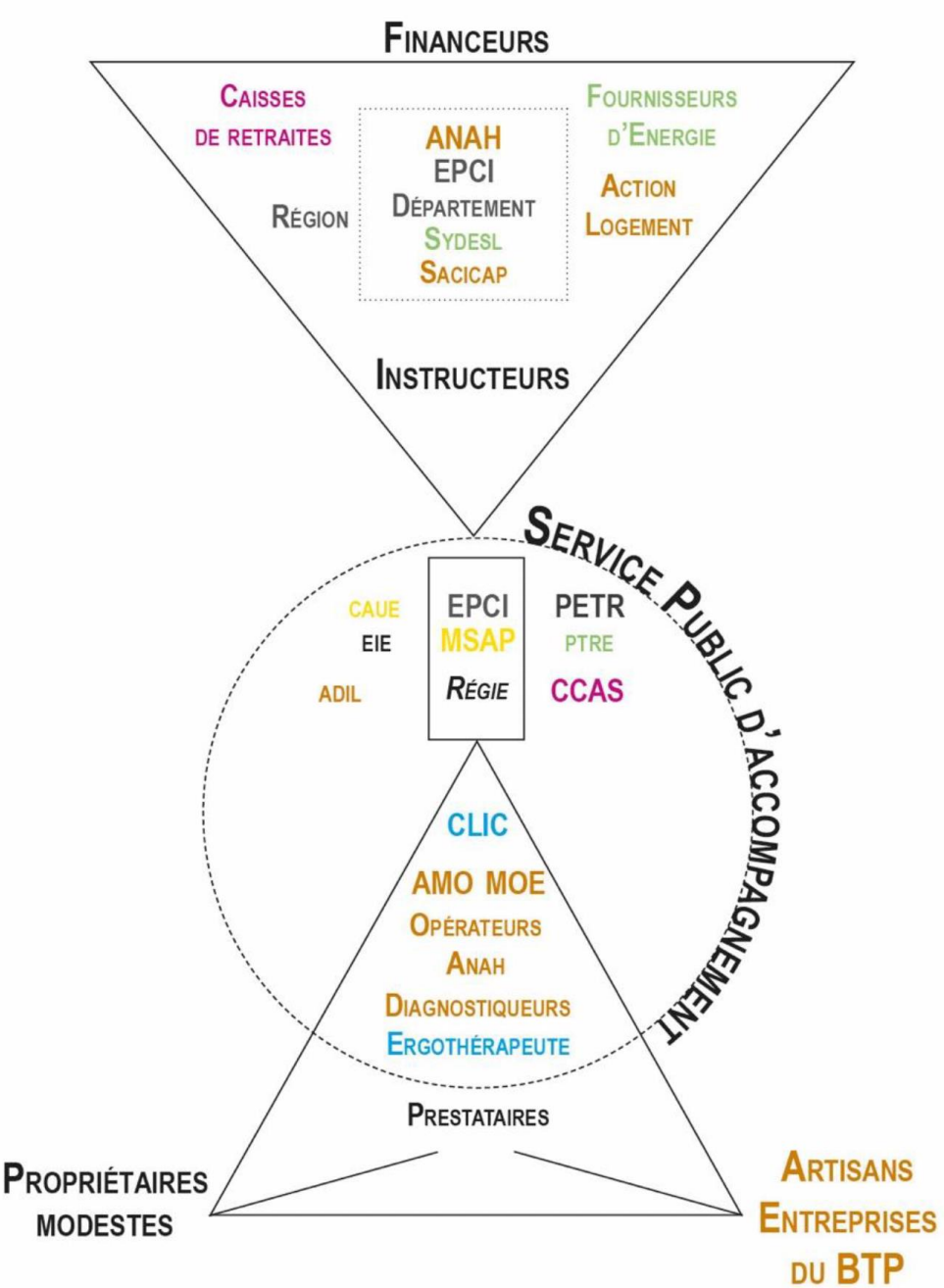


LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



Marché réseau de la rénovation énergétique de l'habitat (Launay, 2023)



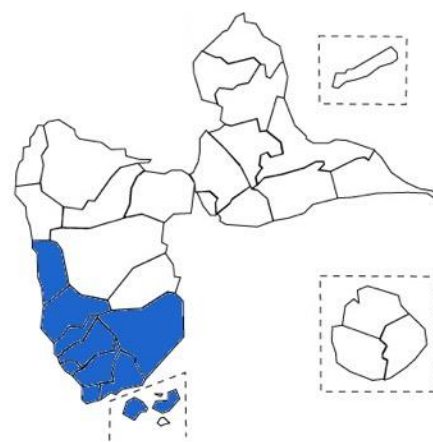
Marché réseau de la rénovation énergétique de l'habitat en Clunisois (Bourgogne - Franche Comté) (Launay, 2024)

Un écosystème mouvant

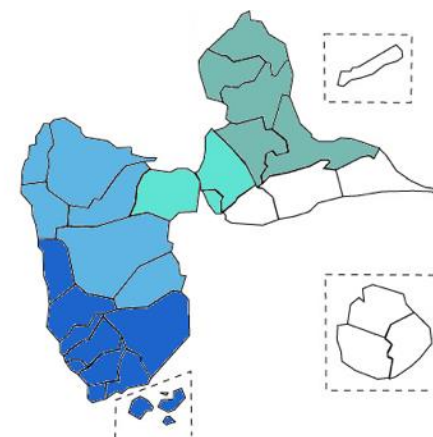
- Des acteurs publics, parapublics et privé issus des mondes de la maîtrise de l'énergie, de l'aménagement, de l'habitation, de l'action sociale et de la santé publique.
- Il existe une plus grande proximité entre les acteurs des différents échelons du maillage territoriale en Guadeloupe. Sortir du fonctionnement en silos des organisations reste un enjeu important pour aborder les sujets transversaux de l'habitat et de l'adaptation au dérèglement climatique.



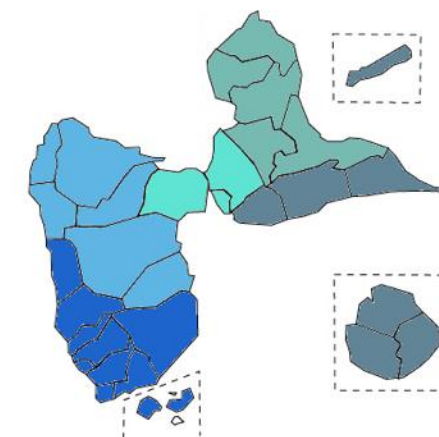
EVOLUTION DES DISPOSITIFS ET DE LA COUVERTURE DU SERVICE France Rénov', CAUE 971



Espace Info Énergie (EIE)
2012-2020
UE - ADEME - associations

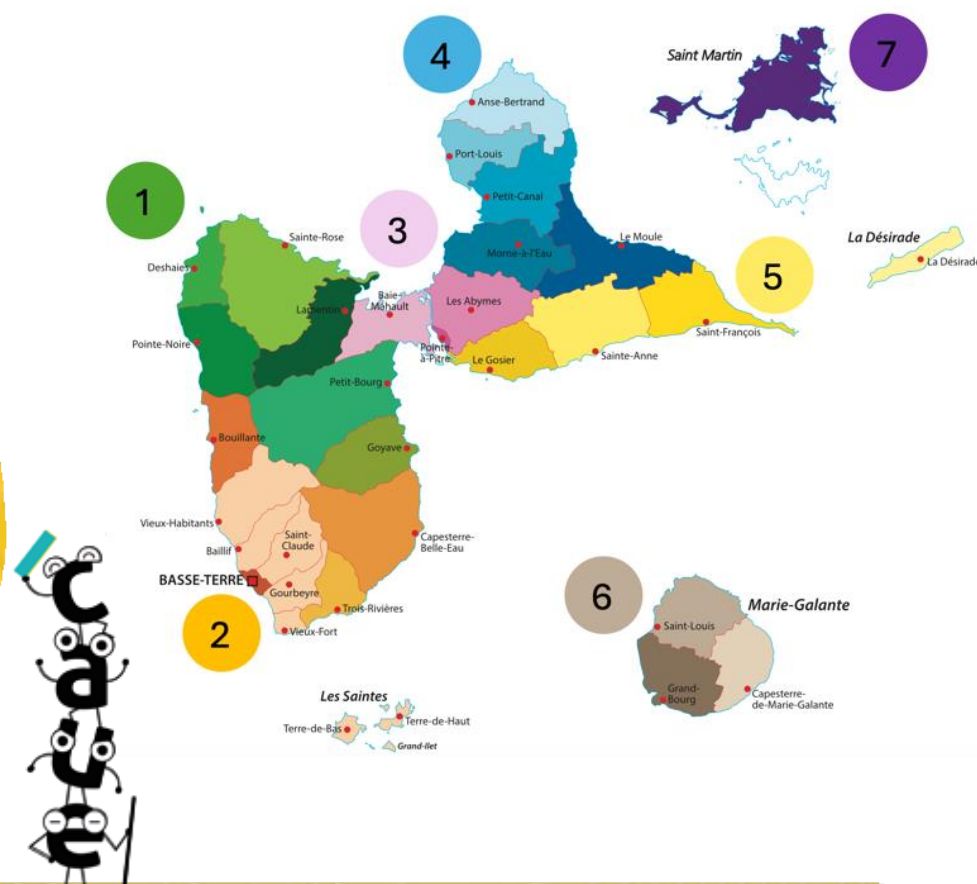


Service d'accompagnement à
la rénovation énergétique
(SARE)
2021-2024
ADEME - Région - CEE



Service public de la rénovation
de l'habitat (SPRH)
2025-2028
Anah - collectivités
infrarégionales

RÉPARTITION DES RÉFÉRENTS CAUE PAR EPCI, CAUE 971



Assurer le maintien d'un écosystème de confiance dans un contexte incertain et mouvant

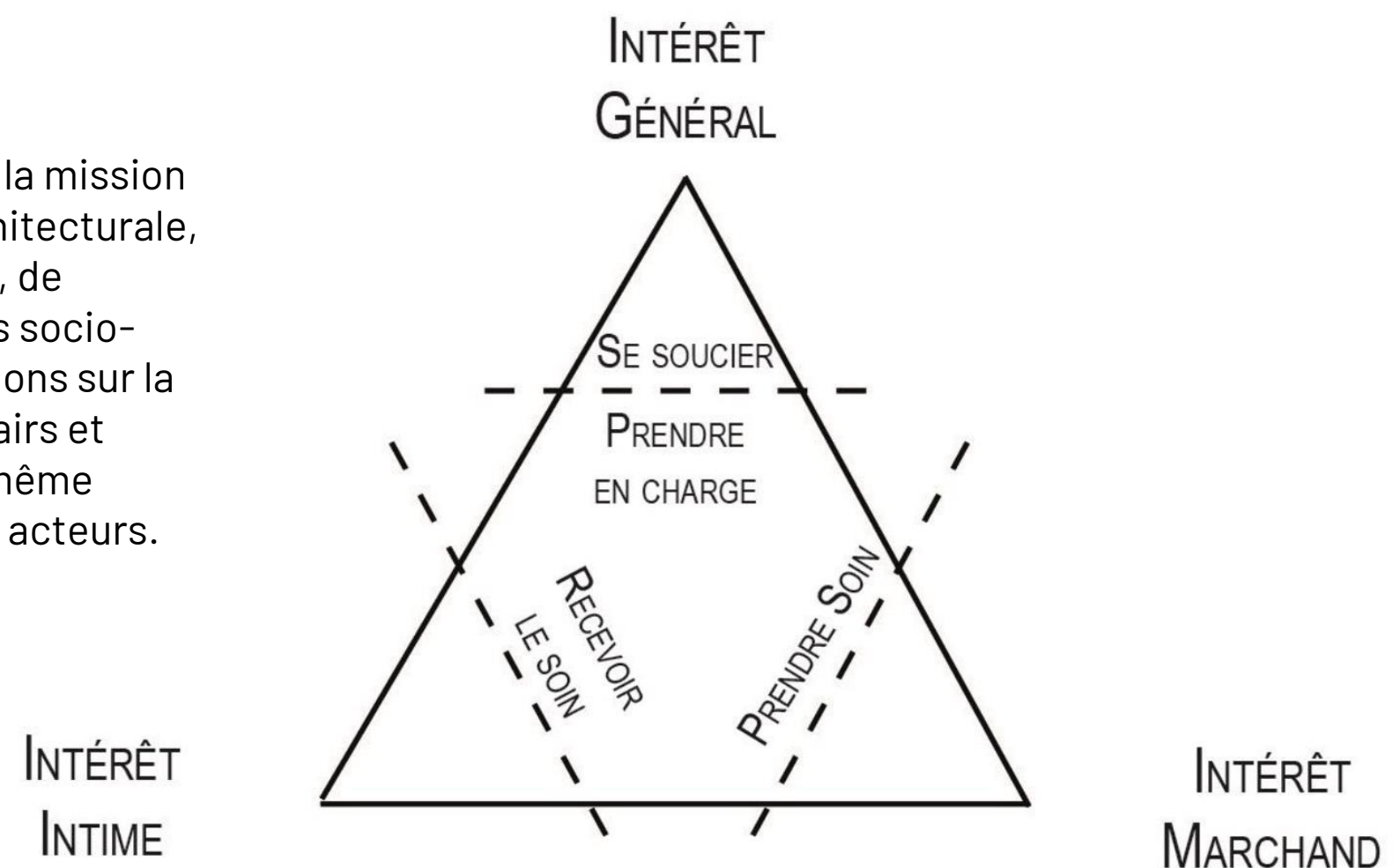
- Un référent territorial par structure/ organisme ou compétence à l'échelle d'un bassin de vie : une personne identifiée
- Des guichets d'accueil au public bien réparti selon les bassins de vie. Proposition de rendez-vous conseil à plusieurs compétences (Conseiller France Rénov' + Architecte conseiller du CAUE ou juriste conseiller de l'ADIL).
- Possibilité de rencontre à domicile (« aller-vers ») en Guadeloupe, notamment pour lutter contre la précarité énergétique et la difficulté d'accès aux services (mobilité, numérique, langue).
- Proximité des acteurs de l'accompagnement, échanges directs, présentation et analyse des situations complexes en comité technique.

L'accompagnement, une pratique de soin qui implique une approche hétéronome des situations singulières

- Les conseillers de Guadeloupe ont la possibilité de réaliser des visites à domicile dans le cadre de conseils personnalisés pour la rénovation de l'habitat, dans les autres territoires, seuls les assistants à maîtrise d'ouvrage (Mon Accompagnateur Rénov') peuvent prendre la responsabilité de se rendre à domicile.
- Des contradictions fortes apparaissent parfois entre la mission d'intérêt public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, celle de la maîtrise de l'énergie, de l'adaptation au dérèglement climatique et les intérêts socio-économiques et intimes des particuliers. Les formations sur la posture de conseiller, l'analyse de la pratique entre pairs et entre professionnels de l'accompagnement sur une même situation participent à la montée en compétence des acteurs.

« L'architecte conseiller dans l'esprit de la loi (de 1977), c'est l'architecte du pauvre qui n'a pas le droit d'offrir la prestation au pauvre. »

P. Werner (1983). La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE. Les architectes aux pieds nus.



CONCILIATION DES INTÉRÊTS DANS UNE SITUATION DE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, UNE PRATIQUE DE CARE (TRONTO, 2009)
(LAUNAY, 2023)



Joël PAUL, Directeur Général Adjoint, CAUE Guadeloupe
paul.j@caue971.org
Angèle LAUNAY, architecte conseillère, CAUE de la Côte-d'Or
a.launay@caue21.fr

TRANSMETTRE À TOUS LES PUBLICS

TRANSMETTRE À TOUS LES PUBLICS

1

Archirama Histoires d'architecture en Meurthe-et-Moselle

Un jeu de 7 familles, créé en partenariat
avec le LHAC de l'ENSA Nancy
Une exposition, en itinérance depuis 2021
dans toute la Meurthe-et-Moselle, en
partenariat avec la médiathèque
départementale 54

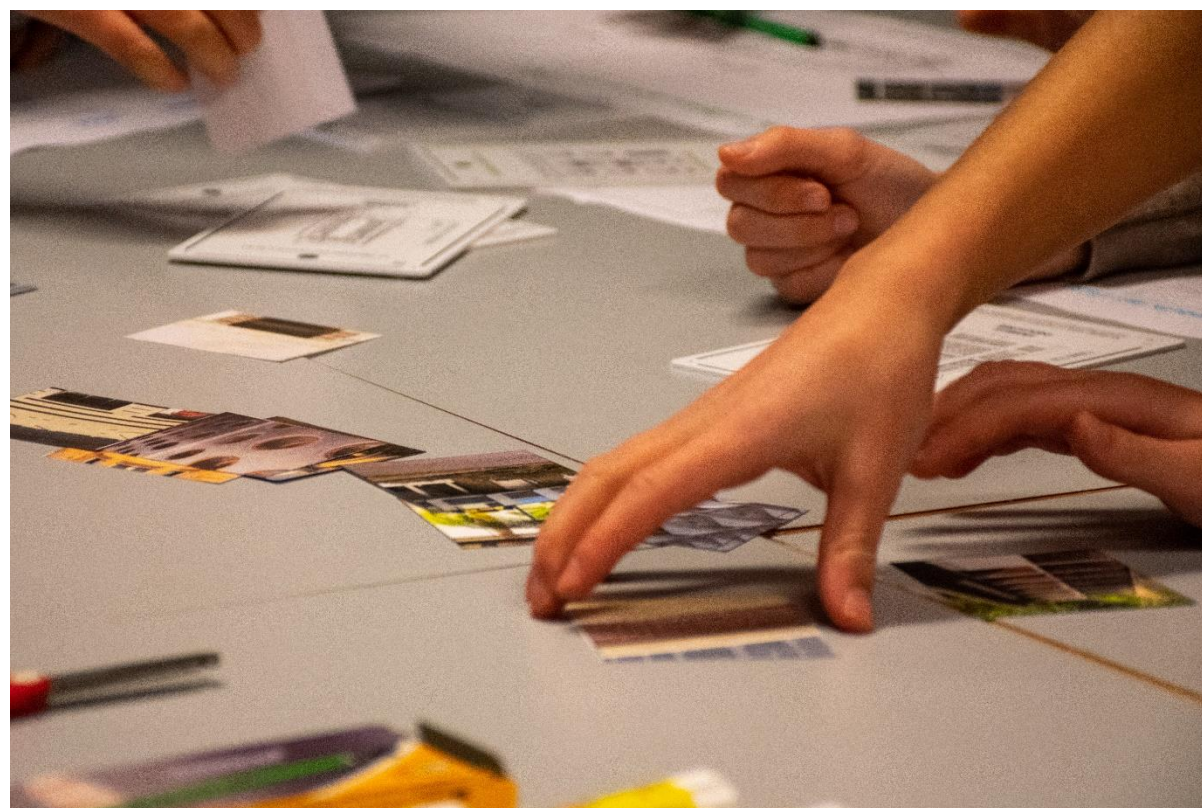


Archirama

Histoires d'architecture en Meurthe-et-Moselle

Des ateliers pédagogiques :

- Organisés à chaque itinérance de l'exposition,
- Dans un cadre scolaire ou périscolaire,
- Adressé aux enfants de 8 à 11 ans (élèves de cycle 3)



Archirama Histoires d'architecture en Meurthe-et-Moselle

Un plateau de jeu (2025)

- Créé pour faciliter les itinérances, en remplacement d'une frise géante,
- Édité en partenariat avec Heruditatem,
- S'adresse à tous les publics... et plaît beaucoup aux plus grands !

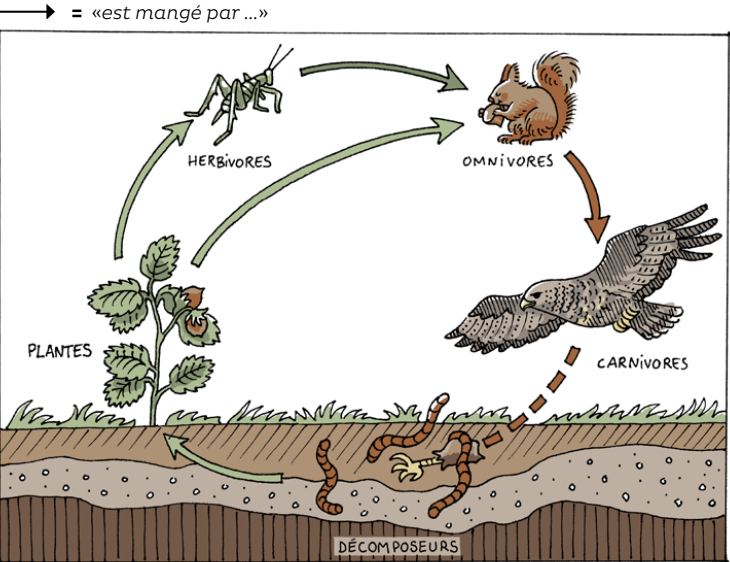


PRATIQUES DE SENSIBILISATION

La chaîne alimentaire

La **CHAÎNE ALIMENTAIRE** est le cycle où tous les **êtres vivants** sont liés par la **nécessité de se nourrir**.

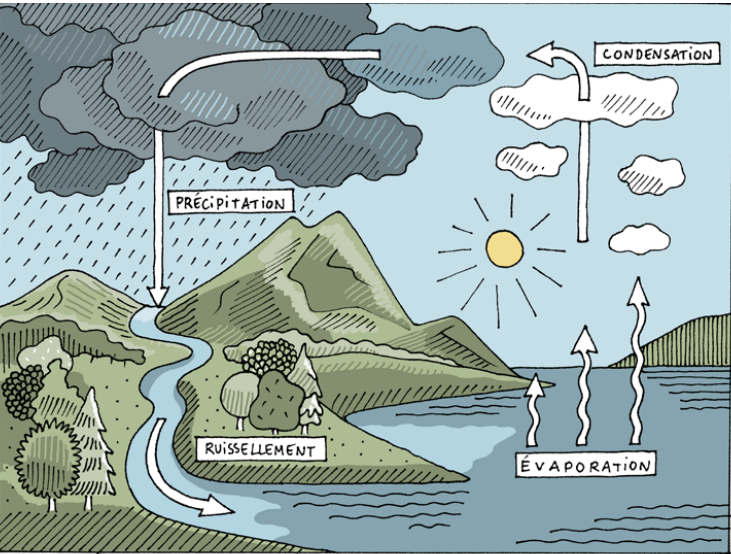
Elle se compose de **plantes**, d'**herbivores** qui mangent des plantes, d'**omnivores** qui mangent de tout, de **carnivores** qui mangent d'autres animaux et de **décomposeurs** qui se nourrissent des restes de végétaux ou d'animaux morts.



Le cycle de l'eau

Le **CYCLE DE L'EAU** décrit le long voyage effectué par l'eau lorsqu'elle circule de la **surface de la mer** vers l'**atmosphère**, avant de **retomber dans le sol**, et de continuer son parcours jusqu'à la mer. Et ainsi de suite.

On dit que c'est un **cycle**, car ce voyage ne s'arrête jamais !



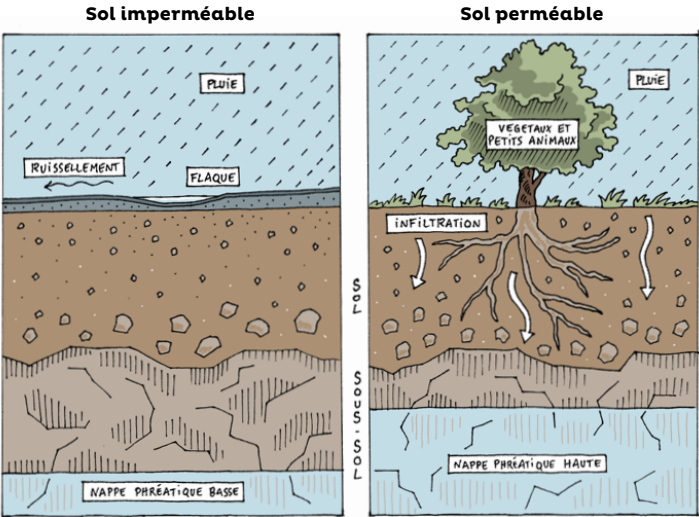
DÉSIMPERMÉABILISER LES SOLS,
ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Ça veut dire qu'on les rend à nouveau **perméables** : ils pourront alors **absorber l'eau** lorsqu'il **pleut**. Pour que l'eau **s'infiltre** dans le sol, il faut que celui-ci soit composé de **matériaux** qui **laissent passer l'eau**.

- Un sol perméable a beaucoup d'avantages :
- il évite le **ruissellement** (comme quand de gigantesques flaques se forment lorsqu'il pleut) ;
 - il favorise la **biodiversité** car on peut y planter des **végétaux** ;
 - il permet de **rafraîchir les lieux**, notamment en été.

Depuis plusieurs années, notre engagement dans la programmation participative de cours d'écoles a fait évoluer nos pratiques de sensibilisation des jeunes publics.

Nos actions pédagogiques ont par exemple intégré des thèmes autrefois relativement peu abordés, comme l'écologie, le climat ou la désimperméabilisation des sols ...



5 Expériences de température

1 À l'aide d'un thermomètre infrarouge, mesure la température des différents types de sol

2 Teste les différents sols au soleil et à l'ombre

3 Indique la température relevée

Les types de sol	Au soleil	À l'ombre
Sable		
Terre		
Graviers		
Bitume		
Herbe haute		
Sol souple coloré		

Observe ta cour : sur quel type de sol fait-il le plus frais ?

Est-ce que ce type de sol est très présent dans la cour ?

4 Expériences de sol

1 Place un entonnoir sur un verre et dépose de la matière dans l'entonnoir

2 Arrose la matière avec de l'eau

3 Observe la vitesse avec laquelle l'eau s'infiltre

4 Note tes observations dans le tableau en faisant une croix dans la case correspondante

Les types de sol	L'eau s'écoule vite (sol très perméable)	L'eau s'écoule lentement (sol peu perméable)	L'eau ne s'écoule pas (sol imperméable)
Sable			
Terre			
Graviers			
Bitume			
Végétaux			

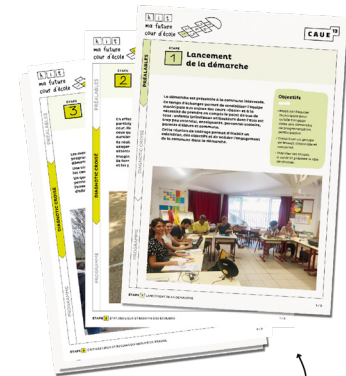
Observe ta cour : quel est le type de sol le plus répandu ?

Ce sol est-il très perméable, un peu perméable ou imperméable ?



La confection de de notre KIT « Ma future cour d'école » nous a permis de clarifier notre méthode de programmation participative.

Cette expérience a fortement impacté la manière dont nous conseillons aujourd'hui les collectivités pour d'autres espaces que les cours d'écoles.



k i t ma future cour d'école

Pourquoi ?

Recouvertes d'asphalte et dépourvues de végétation, les cours d'école de notre département proposent aux écoliers des environnements sans grandes qualités. Manquant d'ombrage, elles surchauffent en été sous l'effet du dérèglement climatique.

Leur adaptation en cours «Oasis» permet d'offrir des espaces ombragés et des activités ludiques diversifiées aux enfants. Favorisant la biodiversité et permettant à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol, ces cours se montrent également vertueuses pour l'environnement.

Le kit «Ma future cour d'école» propose aux communes **une méthode et des outils pour mener à bien les études de programmation** pour l'adaptation de leur(s) cour(s) d'école. Cette démarche participative vise à accompagner sereinement l'ensemble des acteurs concernés vers le changement.

Avec qui ?

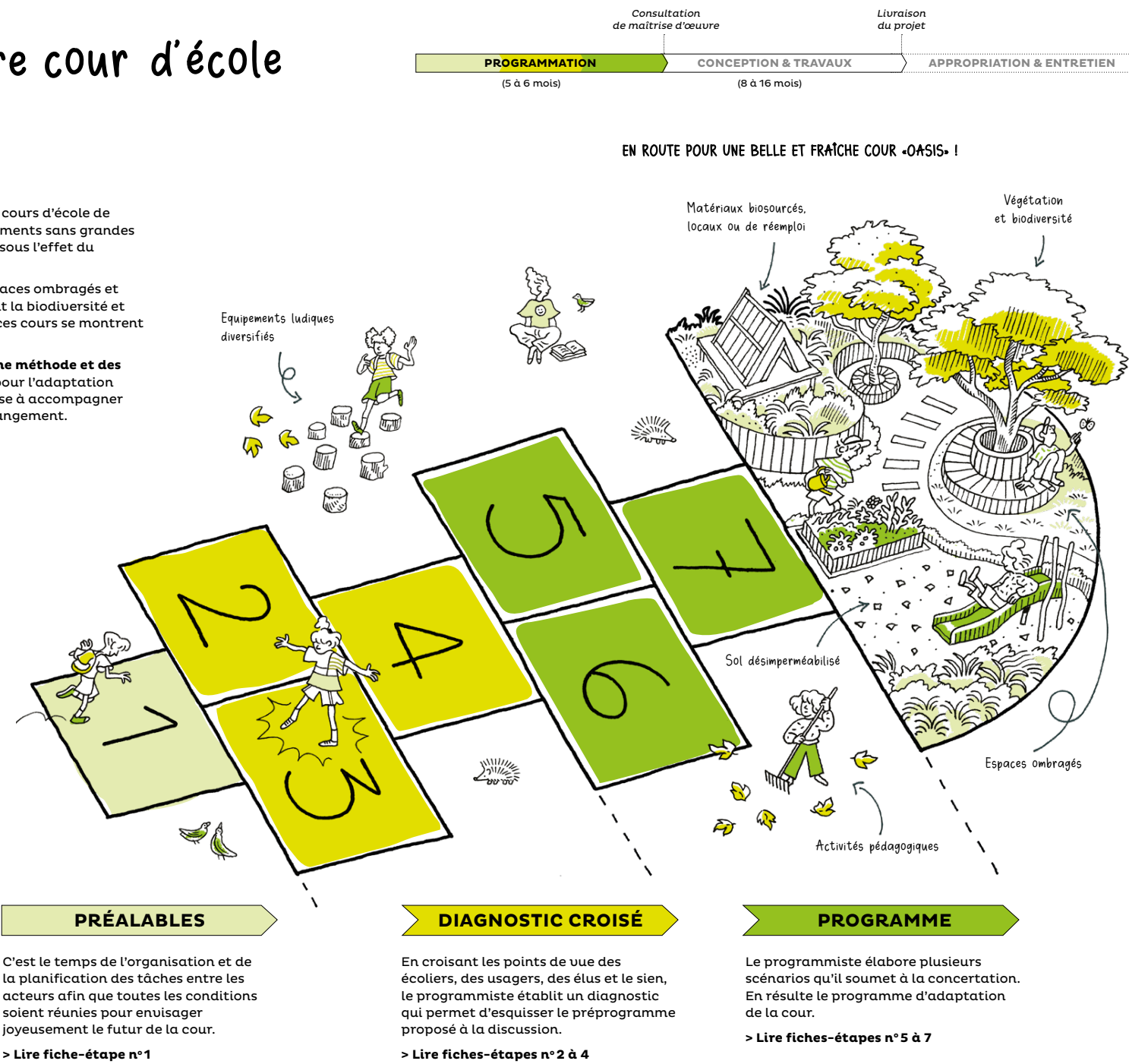
- L'objectif est de coconstruire un programme d'amélioration du confort et de la qualité de la cour qui intègre les points de vue de tous :
- Les écoliers
 - Les enseignants
 - Le personnel scolaire
 - Les parents d'élèves et associations locales
 - Les agents municipaux (entretien, espaces verts...)
 - Le programmiste professionnel
 - Le maire et les élus municipaux

Comment ?

La programmation constitue la première des trois phases de l'élaboration de la future cour d'école. Animée par le programmiste professionnel*, elle se déroule en trois temps :

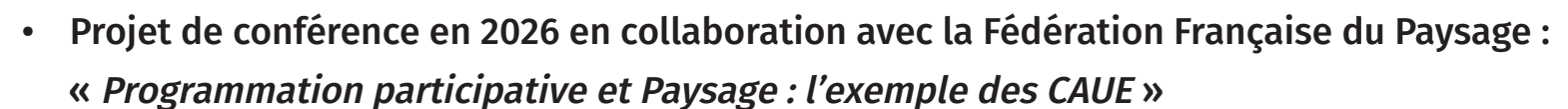
- PRÉALABLES
- DIAGNOSTIC CROISÉ
- PROGRAMME

Chaque temps contient entre une et trois étapes. En tout, la démarche compte sept étapes qui correspondent aux cases de la marelle ci-contre.



* Le programmiste est un professionnel de l'aménagement regroupant des compétences en matière de paysage (paysagiste concepteur), de gestion intégrée des eaux pluviales et de concertation.

DES CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS, AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS ENRICHIS PAR L'EXPÉRIENCE « COUR D'ÉCOLE »



Mallette pédagogique « Aménagement et végétalisation de ma cour d'école »

Pourquoi une mallette pédagogique sur la cour d'école ?

> Répondre à une demande territoriale forte tout en permettant de répondre à un plus grand nombre

> Répondre à un sujet d'actualité :
changement climatique, inégalités d'usages, enjeux éducatifs et sociaux

Objectifs de la mallette :

Outiller les enseignants pour initier une réflexion **en autonomie** avec leur classe
Faire émerger des propositions d'aménagement concrètes et réalistes
Favoriser la participation des élèves à la transformation de leur cadre de vie et à leur implication dans les actions citoyennes.



Mallette pédagogique « Aménagement et végétalisation de ma cour d'école »

Contenu de la mallette : 3 outils complémentaires

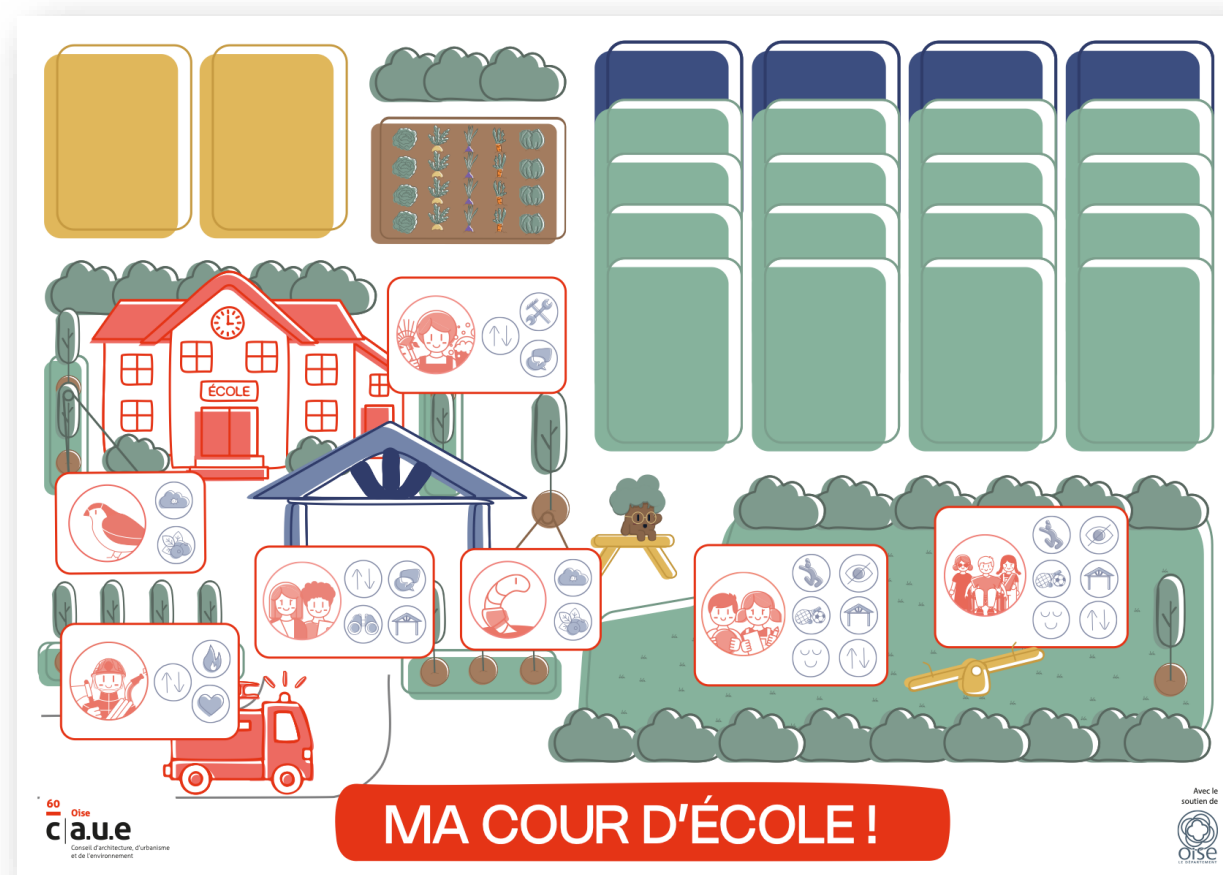
Un kit pour observer, comprendre, imaginer... et transformer

Mallette physique et non dématérialisée comprenant :

- Livret enseignant avec les différentes animations
- Fiches activités
- Jeu collaboratif



Abi
La mascotte des actions
scolaires



Mallette pédagogique « Aménagement et végétalisation de ma cour d'école »

Mise en œuvre & perspectives

Un outil à activer selon les contextes... et à faire vivre dans le temps

Modalités d'utilisation :

- > En classe entière ou en petits groupes
- > Accompagné par un intervenant extérieur ou en autonomie par l'enseignant. Les personnes doivent suivre une formation à la mallette avant toute utilisation.

Intérêts pour les enseignants :

- > Développer l'esprit critique, la créativité, la citoyenneté des élèves
- > Créer du lien avec les collectivités / partenaires du territoire et les écoles
- > Temporalité adaptable : Séquence ponctuelle ou projet annuel / pluridisciplinaire

Déploiement (à partir d'octobre 2025) :

- > Tests auprès de plusieurs établissements pilotes : **déjà des demandes !**
- > Outil évolutif : retours d'expériences bienvenus !



Premier test du « jeu » - septembre 2024 !



L'AMI « COUR VIVANTE ! » Année scolaire 2024 - 2025

Objectif : structurer l'accompagnement concernant les cours d'écoles (à la croisée de la mission de conseil et de sensibilisation) pour aboutir à la phase opérationnelle en concertation avec les usagers et acteurs locaux.

9 binômes école/collectivité motivés et engagés



1 WEBINAIRE et une 50^{aine} de participants



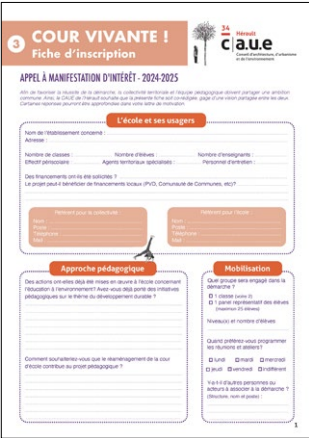
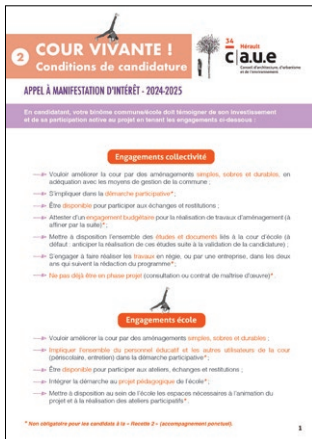
13 écoles réparties sur 11 communes ont envoyé leurs candidatures



RECETTE 1 3 accompagnements sur l'année scolaire, du diagnostic de site à la rédaction du cahier des charges (ateliers participatifs)



RECETTE 2 6 accompagnements techniques ponctuels (compte rendu)



- > Fiche de présentation
 - > Conditions de candidature
 - > Fiche d'inscription
- Pièces demandées :
- lettre de motivation
 - plan de situation
 - plan de la cour
 - photographies du site et de ses abords



INFORMER ET SENSIBILISER

- > Enjeux et exemples
- > Méthode d'accompagnement du CAUE
- > Modalités de candidature
- > Temps d'échanges

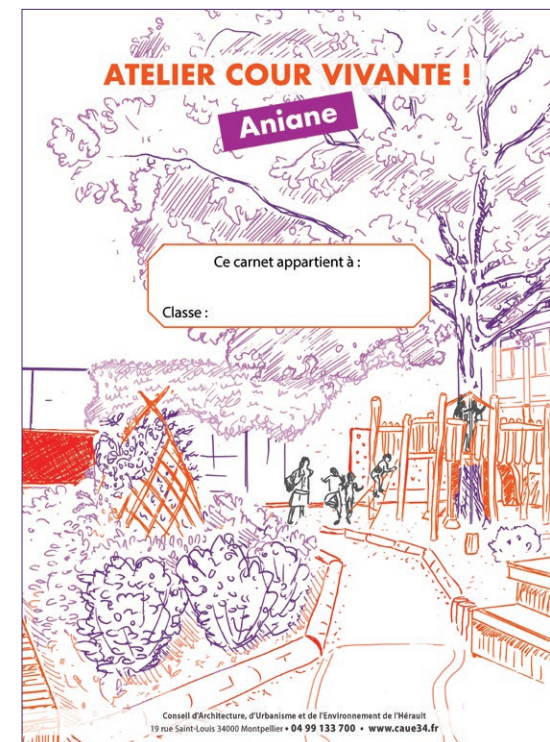
DÉFINIR LES PRÉ-REQUIS POUR LA RÉUSSITE DE L'ACCOMPAGNEMENT



PRATIQUES DE SENSIBILISATION

ATELIERS ET OUTILS

DIAGNOSTIC SENSIBLE



1 Cour des élémentaires

Comment je me sens ici ? Entoure tes ressentis.

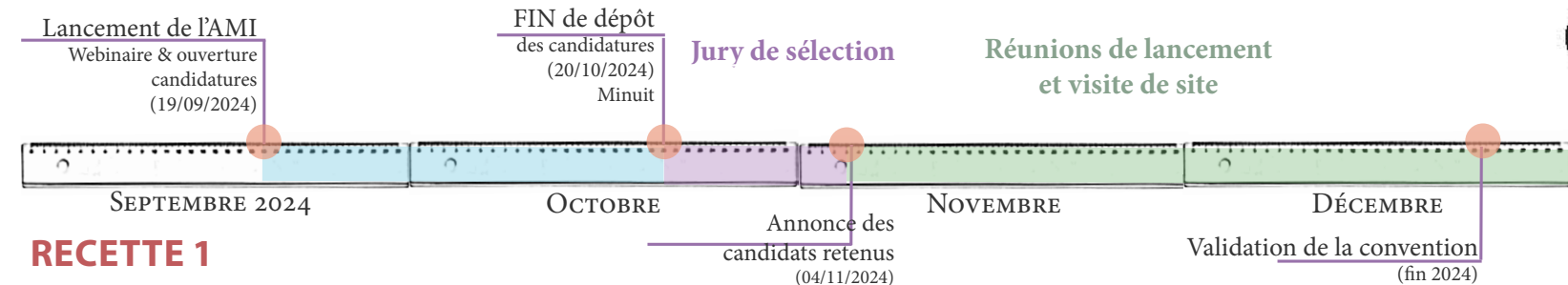
JOYEUX	TRISTE	APAISÉ	STRESSÉ	EXCLU
EXCITÉ	CURIEUX	SEUL	EN COLÈRE	
FATIGUÉ	AVEUTREUX	IMAGINATIF	ENTOURÉ (AMIS)	

CE QUE JE FAIS ICI

MOBILIER ET JEUX



- > Visite de la cour et échanges sur les différents espaces qui la composent.
- > Lecture du paysage et dessins.
- > Des échanges sur les ressentis, besoins et envies des enfants à l'appui d'un livret.



INCLURE TOUS LES ÉLÈVES



Dessins de la «cour idéale» réalisés par tous les élèves.

SPATIALISATION DES FUTURS USAGES



OUTILS ET JEU DE CARTES



Planches d'inspiration du CAUE de Paris
<https://sites.google.com/caue75.fr/cours-oasis/accueil>

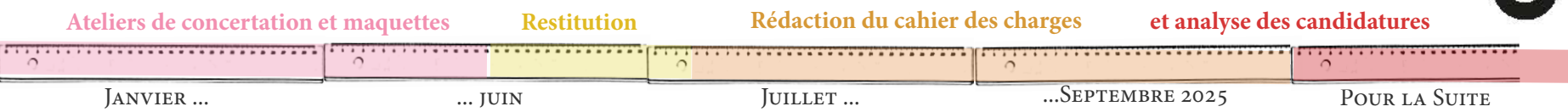


- > Travail en 4 groupes pour délimiter la cour en plusieurs espaces selon les futurs usages et ambiances.
- > Jeux de cartes, feutres et plan A0 (ambiances et usages) pour les élémentaires.
- > Collage de photos pour les maternelles.

PRATIQUES DE SENSIBILISATION

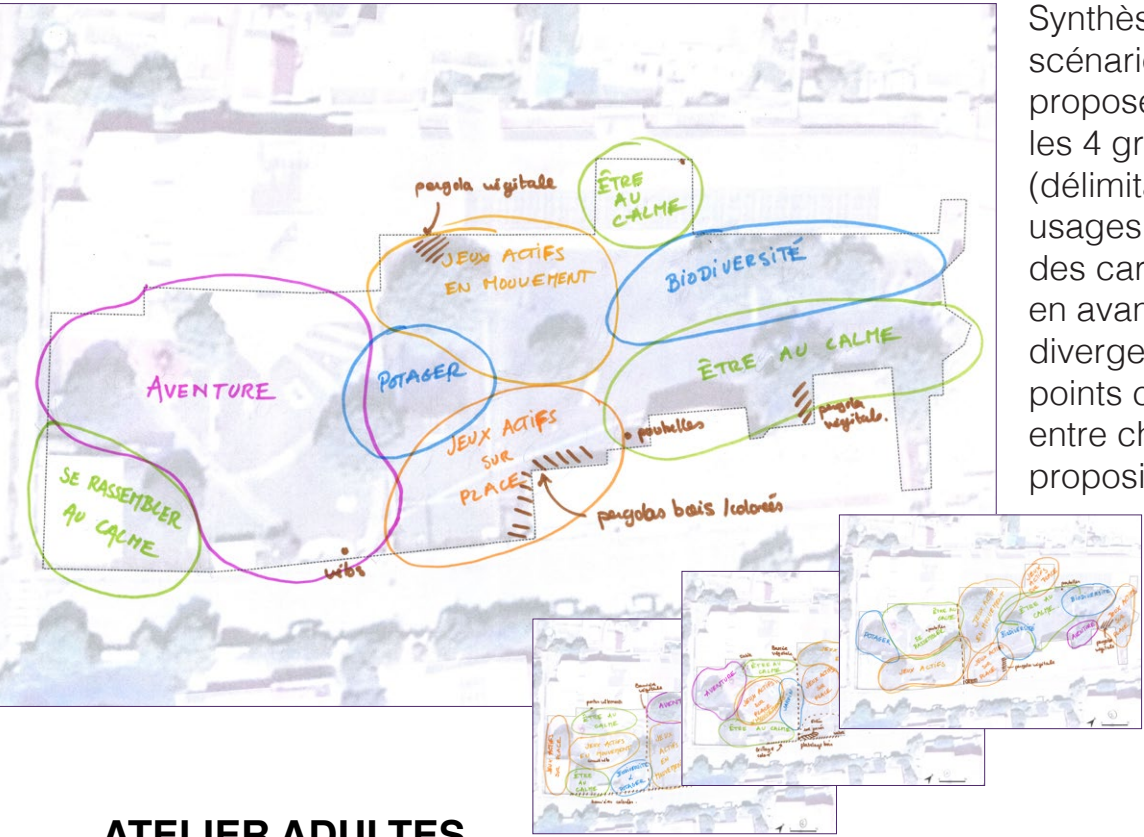
ATELIERS ET OUTILS

RECETTE 1



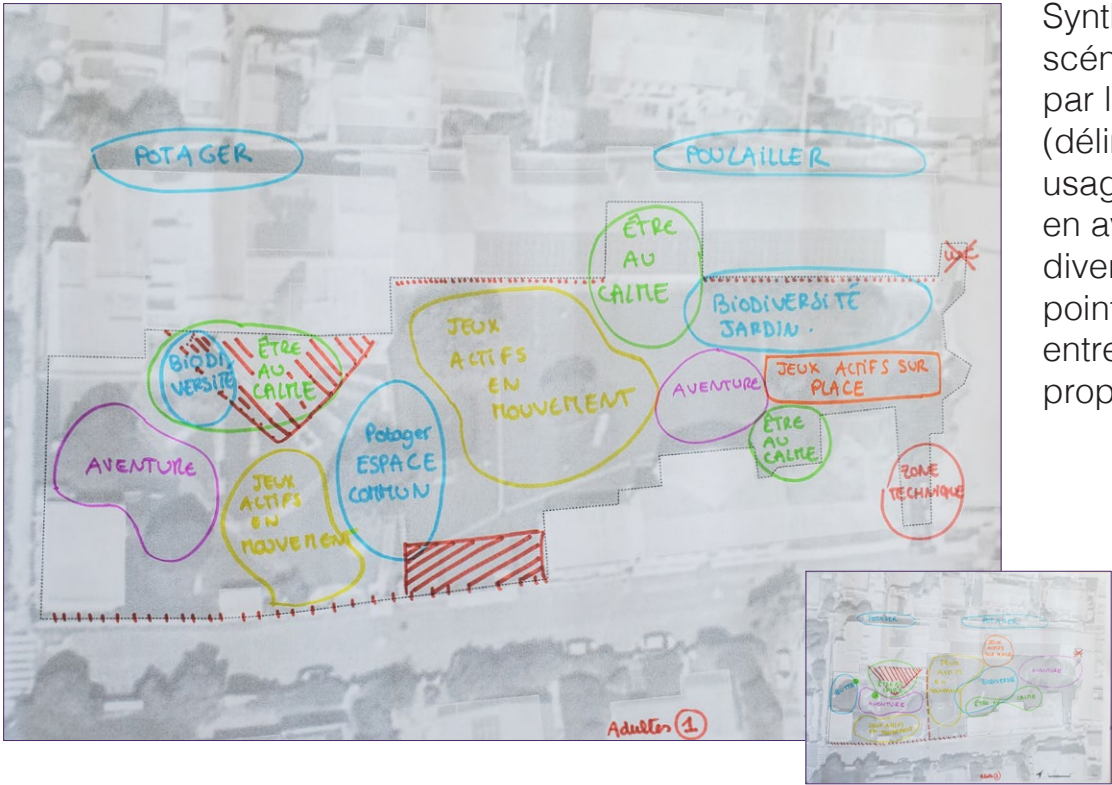
3

ANALYSE DES SCÉNARIOS DES ÉLÈVES



Synthèse des scénarios proposés par les 4 groupes (délimitation des usages, comptage des cartes, mise en avant des divergences et points communs entre chaque proposition).

ANALYSE DES SCENARIOS DES ADULTES



Synthèse des scénarios proposés par les 2 groupes (délimitation des usages, mise en avant des divergences et points communs entre chaque proposition).

ATELIER ADULTES



Synthèse du travail des élèves, mise en avant de freins et de potentialités. Travail en groupe et proposition de deux nouveaux scénarios.

MISE EN MAQUETTE DES DEUX SCENARIOS



Test des deux scénarios en deux groupes. Sensibilisation au paysage, à l'architecture et à l'environnement.



ACTEURS DE LA FORMATION

Bilan 2024**Total : 389 p.**

- 47 élu.es
- 207 agents
- 115 professionnels
- 20 enseignants

**3 formations public mixte
élus/agents/architectes :**

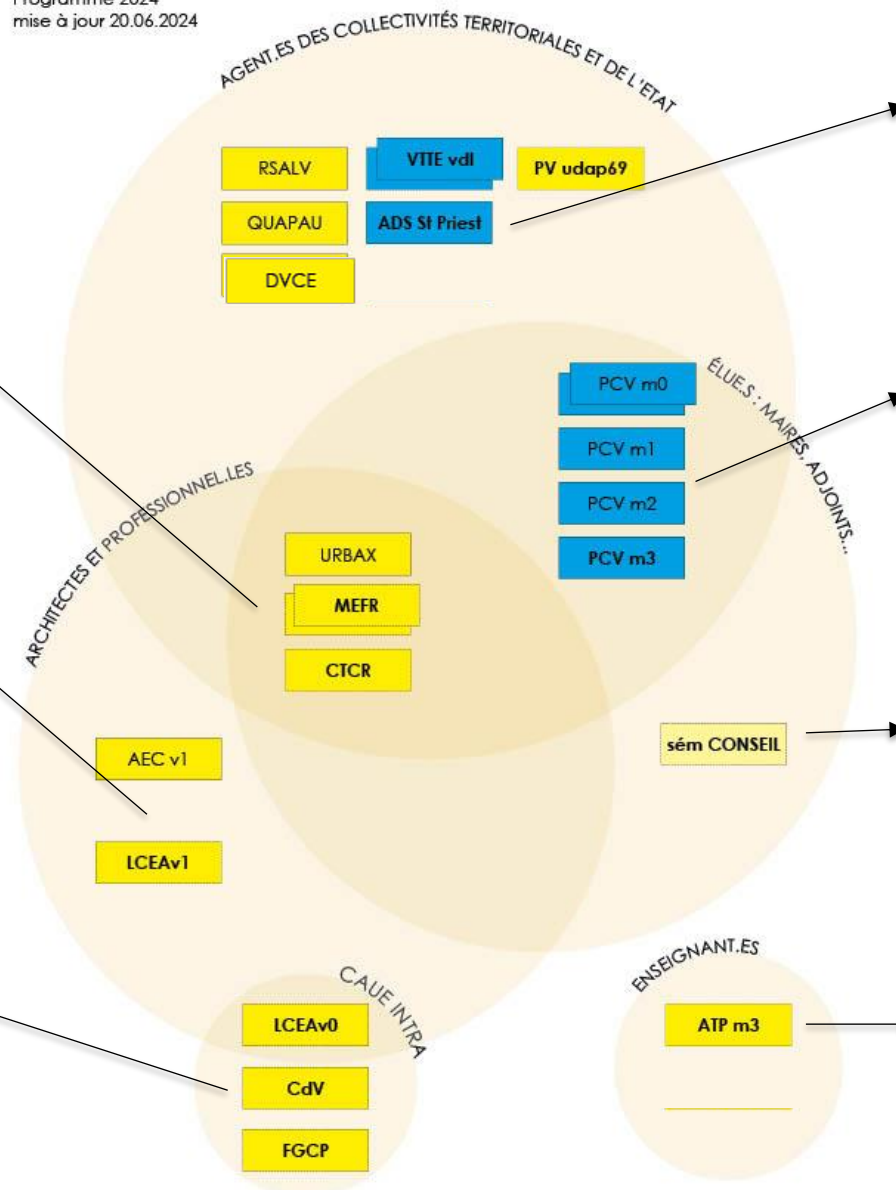
- Urbanisme
- Construire en matériaux locaux
- Construire en terre

**2 formations pour les
architectes :**

- Agir en copropriété
- Le conseil en architecture

3 formations INTRA CAUE :

- Financement via la FNCAUE et Uniformation

 Programme 2024
mise à jour 20.06.2024

**6 formations pour les agents de
collectivités :**

- 3 formations CNFPT
- 1 formation pour l'UDAP69
- 1 formation Ville de Lyon
- 1 formation CNFPT/ intra Saint Priest

4 formations élus/agents :

4 formations Département / Rhône Tourisme

1 séminaire pour les élus :

- Parole d'élus

1 formation enseignants :

- Cycle annuel

Zoom sur 3 Formations

- *Proposées par le CAUE RM*
- *Publics mixtes élus, architectes, agents*
- *Formation payantes (prises en charge OPCO & CDC)*



« Une formation que tous nos collaborateurs et élus devraient faire »

URBAX

Avec le CAUE 27

Déjà testé en 2023 pour le SOL
et en 2020 en interne CAUE



*« Une belle immersion
dans les filières locales »*

MEFR

Avec Anatomies d'Architecture

En lien avec le programme sensibilisation
> Mutualisation du diagnostic de territoire



*« Tellement important
de mettre les mains
dans la terre »*

CTCR

Avec Amaco & les Grands Ateliers

Déclinaison sur 2 j de la formation de 4/5 j
> adaptation aux élus & agents

Zoom sur 2 Formations 2024 / Paysage

- **Proposées par le
Département du Rhône,
Rhône Tourisme & le CAUE
RM**
- **Udap & partenariat DRAC**
- **Publics mixtes élus,
architectes, agents /
partenariat CD 69 & Rhône
Tourisme**

> Formations orientées sur le thème de la bonne prise en compte et gestion de l'arbre en milieu urbain

Formation	APPV	Programme	
			
L'arbre en ville Accompagner les évolutions d'un patrimoine vivant			Public UDAP 69 et 38 Prérequis pas de prérequis Date Me 09 & Je 10 octobre 2024 Durée 2 jours soit 2 x 7h = 14h Horaires 9h - 17h accueil café 15min avant Lieux DRAC AURA 6, quai Saint-Vincent Lyon 1^{er} & 1/2 journée de visite Tarif Pris en charge par la DRAC AURA Modalités et délais d'inscription auprès de la DRAC Christine Almerly Contact Administratif et référente handicap Virginie Chaignon v.chaignon@cave69.fr Référente pédagogique Anna Costes a.costes@cave69.fr
Le changement climatique fragilise les arbres de nos cités, exacerbant leurs difficultés à s'adapter au milieu artificialisé qu'est la ville. Si les arbres accompagnent le développement de nos villes depuis la Renaissance et constituent de précieuses structures paysagères dont nous sommes héritiers, force est de constater que nos approches de la gestion et de la plantation du patrimoine arboré doivent évoluer. Mieux comprendre les fonctionnements de ces êtres vivants et prendre en compte leurs besoins dans l'aménagement ouvrent de nouvelles perspectives pour accompagner la transition de nos cadres de vie et l'émergence de paysages urbains plus résilients.			
Objectifs pédagogiques → Prendre du recul sur la place et les rôles de l'arbre dans l'histoire du paysage urbain. → Mieux appréhender la notion de paysage et ses interactions avec les enjeux de patrimoine. → Comprendre les enjeux contemporains liés au développement du végétal en ville et aux évolutions des paysages arborés urbains. → Être mieux outillé pour accompagner les projets de transformation des paysages arborés et dialoguer avec les services des collectivités en charge de la gestion de l'arbre/du végétal.			

Formation	PCV_m3	Programme	
			Public agent.e de service espaces verts, agent polyvalent, él.u.e en charge du fleurissement, de l'environnement et du cadre de vie Prérequis pas de prérequis Date Je 07 & Ve 08 novembre 2024 Durée 2 jours soit 2 x 7h = 14h Horaires jour 1 9h – 17h00 jour 2 9h – 17h00 accueil café 15 min avant Lieux Anse Infothèque 9 Rue du 3 Septembre 1944, 69480 Anse & ½ journée de visite  Tarif Gratuit sur inscription* Modalités et délais d'inscription avant le 18.10.24 Contact Administratif at référente handicap Virginie Chaignon v.chaignon@cause69.fr Référents pédagogiques Samuel Auray s.auray@cause69.fr Marie Lemouzy
L'arbre dans ma commune Développer, gérer et accompagner les évolutions du patrimoine arboré			
Le développement du patrimoine arboré est un pilier de l'adaptation de nos territoires au dérèglement climatique. Pourtant l'accentuation des aléas météorologiques, exacerbe la difficulté qu'ont les arbres à s'adapter aux milieux artificialisés que représentent nos villes et nos bourgs. Si les arbres accompagnent le développement de nos lieux de vie depuis la Renaissance et constituent de précieuses structures paysagères dont nous sommes héritiers, force est de constater que nos approches de la gestion et de la plantation du patrimoine arboré doivent évoluer.			
Objectifs pédagogiques – Comprendre les enjeux contemporains de l'arbre dans les espaces publics. – Mieux connaître les besoins et le fonctionnement des arbres pour dépasser les idées reçues. – Mieux appréhender les critères à prendre en compte dans un projet de plantation d'arbres. – Découvrir de nouvelles façons de planter – Adapter la gestion du patrimoine arboré.			

Zoom sur les enjeux du conseil en architecture

1 Formation pour les Professionnels

1 Séminaire à destination des élus

- **Proposées par le CAUE RM & le CAUE 74 en partenariat avec le CROA**
- **Publics mixtes élus, architectes, agents**
- **Formation payantes** (prises en charge OPCO & CDC)

2 formations à Annecy & Lyon
10 juillet / 11 décembre 2024



Séminaire à Tarare sur le conseil
08 octobre 2024

Séminaire	CONSEIL	Programme	
			Public élus locaux, mais aussi agents des collectivités et professionnels de l'aménagement Date mardi 08.10.2024 9h-17h Lieux Tarare Théâtre de Tarare 5 Pl. G.A. Simonet, Tarare Tarif gratuit Modalités d'inscription auprès de Virginie Chaignion v.chaignion@caue69.fr T. 04 72 07 44 55
Paroles d'élus L'architecture, l'urbanisme et le paysage comme levier pour vos projets ; un outil : le conseil mardi 8 octobre 2024 9h-17h à Tarare (69)			

Séminaire

« Paroles d'élus »

Tarare, le 08.10.2024

83 participants



[Lien vidéo 3min](#)





Ce site internet est dédié aux formations proposées par le CAUE de l'Ain

« La formation continue est un investissement dans l'avenir et une façon pour les élus de rester connectés à la ruralité et aux évolutions de la société. Il est crucial pour un élu de se renouveler, de maîtriser des sujets complexes et de se préparer aux défis à venir. »

Olga Givernet, Députée
Le Progrès, 31/10/2024

Actualités



Formations 2025



Formation "Marchés publics au service des communes rurales" - 13 et 20 févr...



Formation "Le paysage, l'Elu.e et le Projet" - 20 et 27 mars 2025



Formation "Patrimoine, la préexistence des lieux comme base de projet - Foc...



Formation "L'eau, élément structurant de tout projet" - 6 et 7 novembre 202...

Formations sur demande



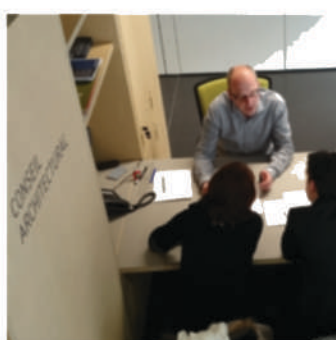
Formation "La couleur en urbanisme" - 4 et 5 juin 2025 - En Drôme



Formation "Travailler en réseau avec S-PASS Territoires : vers une intellig...



Formation "Développer l'esprit de participation avec S-PASS Territoires (NL...



Formation "Conseiller les particuliers avec S-PASS Territoires"

Des vidéos pour découvrir nos formations



Construisons ensemble des formations adaptées à vos besoins

Le CAUE de l'Ain se tient à votre disposition pour créer des formations sur-mesure en fonction de vos attentes.

Contactez-nous

AU CALENDRIER CETTE ANNÉE ...

1



13 et 20 FÉVRIER MARCHÉS PUBLICS, AU SERVICE DES COMMUNES RURALES

1ère édition

Quels sont les grands principes de la commande publique et les conditions de sa mise en œuvre ? La formation visera à éclaircir ces questions afin de vous aider vis-à-vis de la responsabilisation de la maîtrise d'ouvrage publique et la compétence des services techniques, l'importance des études préalables et de la programmation en amont de la commande, le choix de la maîtrise d'œuvre et l'établissement de la qualité des relations humaines et contractuelles.

Objectifs de formation :

- Comprendre et se saisir des bases des marchés publics de maîtrise d'œuvre de conception,
- Connaître le cadre réglementaire des projets, leurs étapes et les acteurs,
- Prendre connaissance de marchés publics via des exemples inspirants.

<https://forms.gle/Z4AQi7W2Cp3WtNSw5>

4ème édition

4 et 9 SEPTEMBRE LE PAYSAGE, L'ÉLU-E ET PROJET // En Val de Saône //

Pensé en termes de projet, le paysage est essentiel et fédérateur pour imaginer des solutions d'avenir de nos territoires en mutation et cela à quelles qu'échelles que ce soit. Les projets de paysage apportent des solutions réalistes et facilitatrices qu'il faut connaître et comprendre afin de conduire des actions de bons-sens, vertueuses, souvent moins onéreuses et mettre toujours « le vivant » au cœur de ses préoccupations...

Objectifs de formation :

- Identifier la responsabilité de l' élu dans les transformations du paysage local,
- Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire.

<https://forms.gle/nGcPM1HfY4bWffgw6>



Formation reportée en 2026

Accompagné d'experts sur chacun des sujets abordés, le CAUE de l'Ain est aujourd'hui un centre de formations reconnu visant à vous épauler dans vos cheminements professionnels et vos responsabilités.



2

20 et 27 MARS LE PAYSAGE, L'ÉLU-E ET LE PROJET // Sud Bugey : Ceyzérieu et Charrette (38) //

En collaboration avec le CAUE de l'Isère

3ème édition

Pensé en termes de projet, le paysage est essentiel et fédérateur pour imaginer des solutions d'avenir de nos territoires en mutation et cela à quelles qu'échelles que ce soit. Les projets de paysage apportent des solutions réalistes et facilitatrices qu'il faut connaître et comprendre afin de conduire des actions de bons-sens, vertueuses, souvent moins onéreuses et mettre toujours « le vivant » au cœur de ses préoccupations...

Objectifs de formation :

- Identifier la responsabilité de l' élu dans les transformations du paysage local,
- Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire.

<https://forms.gle/dwLhYiZfK6VyysI9>



3

5ème édition

15, 16 et 23 MAI PATRIMOINE, LA PRÉEXISTANCE DES LIEUX COMME BASE DE PROJET - FOCAL SUR LE PATRIMOINE XXÈME // Haut Bugey : Dortan //

Suite à un changement de destination ou de vocation, d'une évolution des usages, la question de la reconversion d'un site ou d'un bâtiment peut se poser. La considération du patrimoine architectural, industriel ou naturel est alors un levier de projet pour nos villes et villages en termes d'histoire, d'identité, de recyclabilité, etc. Cette année, accueillie à Dortan, cette formation permettra l'appréhension du riche patrimoine du XXème siècle de la reconstruction.

Objectif de formation :

- Décoder la valeur patrimoniale d'un lieu et formuler une intention d'évolution en sa faveur

<https://forms.gle/Cg9g1CmdEXfNiWZV9>



9 et 10 OCTOBRE L'EAU, ÉLÉMENT STRUCTURANT DE TOUT PROJET // En Bresse //

1ère édition

5

La protection durable de la ressource en eau et les milieux aquatiques, la préservation des zones humides, la réduction du risque d'inondation, la limitation du phénomène d'érosion, etc. sont à intégrer dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, carte communale, etc.). L'eau est aussi envisagée comme un élément structurant pour une commune. Une démarche pensant l'eau comme charpente d'un territoire sera proposée et des exemples d'ouvrages et d'aménagements intégrés, paysagés devenant aussi des lieux d'usages seront présentés à cette occasion.

Objectif de formation :

- Penser l'eau d'un territoire comme une ressource, un atout et un potentiel propre sur lesquels s'appuyer.

<https://forms.gle/Bb3b4EvtSysPKXns5>



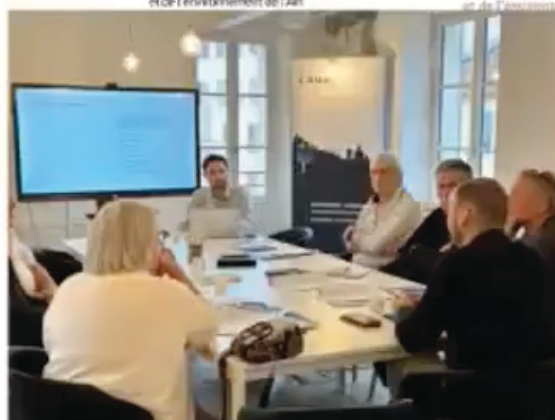
Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

amf ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

caue Fédération nationale



Contenu du kit de formation

Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

caue

1

Le paysage, l'élu.e et le projet local

MODE OPERATOIRE

2

Le paysage, l'élu.e et le projet local

PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

3

Le paysage, l'élu.e et le projet local

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

5

Le paysage, l'élu.e et le projet local

RESSOURCES REMISES AUX PARTICIPANTS

Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

caue

6

Le paysage, l'élu.e et le projet local

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

7

Le paysage, l'élu.e et le projet local

ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

caue

INGÉNIERIE LOCALE

Des structures d'ingénierie implantées historiquement :

Une première étape de rapprochement en 2018

- Agence Touristique Départementale (ATD) - 1994
- Agence Savoyarde d'Aménagement, de Développement et d'Aide aux Collectivités (ASADAC) - 1977
- Mission Développement Prospective (MDP) - 1992
- CPIE Savoie Vivante - 1980

- CAUE de la Savoie - 1978
- Etablissement Public Foncier Local (EPFL) - 2005

- Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) - 1981

Pas d'agence technique départementale (ATD) ni d'Agence d'Urbanisme en Savoie

Fusion en 2018
pour créer l'Agence
Alpine des Territoires –
AGATE

2018
Rapprochement physique
dans un seul bâtiment

2023
Mise en place d'un poste
de Direction partagée
entre AGATE et le CAUE

Objectif ?

Créer 1 outil d'ingénierie en Savoie qui rassemble toutes les compétences

Objectif ?

Concentrer dans un seul lieu les structures d'ingénierie savoyarde

Objectif ?

Donner de la lisibilité et travailler l'articulation entre AGATE et le CAUE dans le champ de l'accompagnement des collectivités



Depuis 2024, travail d'articulation entre AGATE et le CAUE

Objectif ?

Avoir une réponse la plus complète
au bénéfice des collectivités

1

Inventaire des structures d'ingénierie en Savoie

Etat des lieux :

- Qui est là ? ASDER, AGATE, SDES, CAUE, CEN,
- Qui fait quoi??

2

Prise de contact - Travail d'interconnaissance entre les équipes

- Rencontres
- Présentations des équipes, individuelles et collectives
- Brise glace

3

Engager un travail exhaustif sur la nature des interventions menées par chaque structure/ Participation active des équipes

Identification :

- Des spécificités de chacun
- Des zones «de frottement »
- Des complémentarités

2'

Prise de contact entre directeurs, entre présidents/élus

Préciser les intentions/les objectifs :

- Se connaître/créer du lien/s'entraider
- Complémentarité
- Lisibilité
- Structuration locale
- Offre conjointe ?

4

Organisation de la complémentarité

- Formalisation d'une offre commune (formation ? Équipes projets ?)
- Formalisation des missions et définition du rôle de chacun
- Renoncer versus réaffirmer ?
- Clarifier un positionnement ambigu ou inadapté ?

5

Communication et échanges réguliers

- Donner de la lisibilité
- Faire connaître
- Organiser des temps de rencontres réguliers
- Prescrire



Quelle est la place du CAUE dans ce paysage en Savoie? Qu'est-ce qui le singularise?

Un premier maillon de la chaîne

Celui qui impulse
et fait émerger les
idées

Une source de connaissances historiques du territoire

Celui qui possède et partage
de la documentation,
l'histoire et la connaissance
du territoire

Une approche sensible et culturelle

Celui qui questionne,
montre, interroge,
observe, écoute, fait
toucher et manipule pour
faire émerger les idées

Celui qui décrypte
et donne les clés de
lecture (différent
des goûts et des
couleurs!)

Une expertise en matière d'architecture et de paysage

Celui que l'on vient
chercher pour un conseil
en architecture,
patrimoine et paysage

Un réseau de professionnels de l'aménagement

Celui qui rassemble et
contribue aux échanges
entre professionnels,
élus sur le territoire

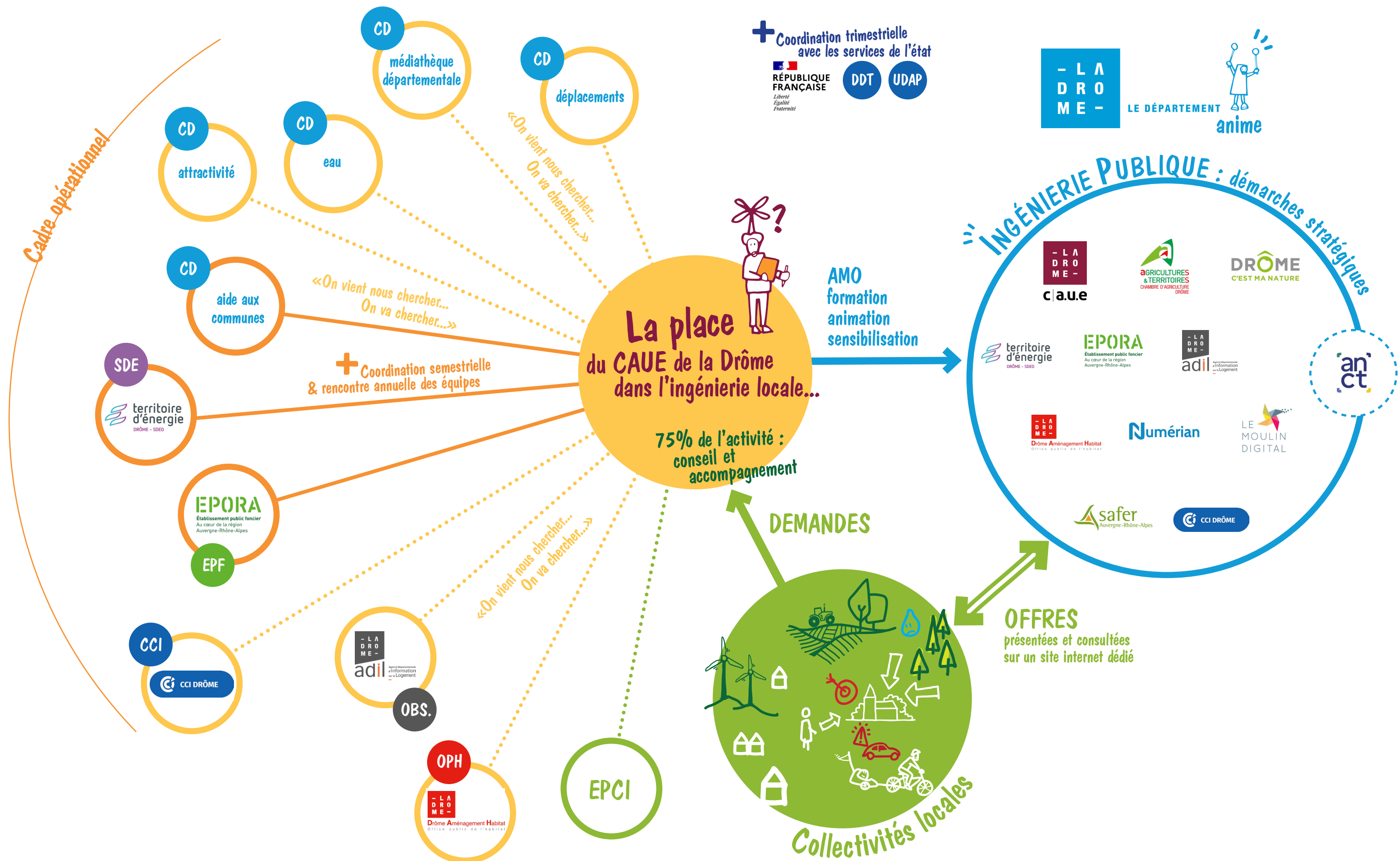
Un regard neutre

Celui qui a pour seul
intérêt le respect et la
promotion d'un cadre
de vie de qualité

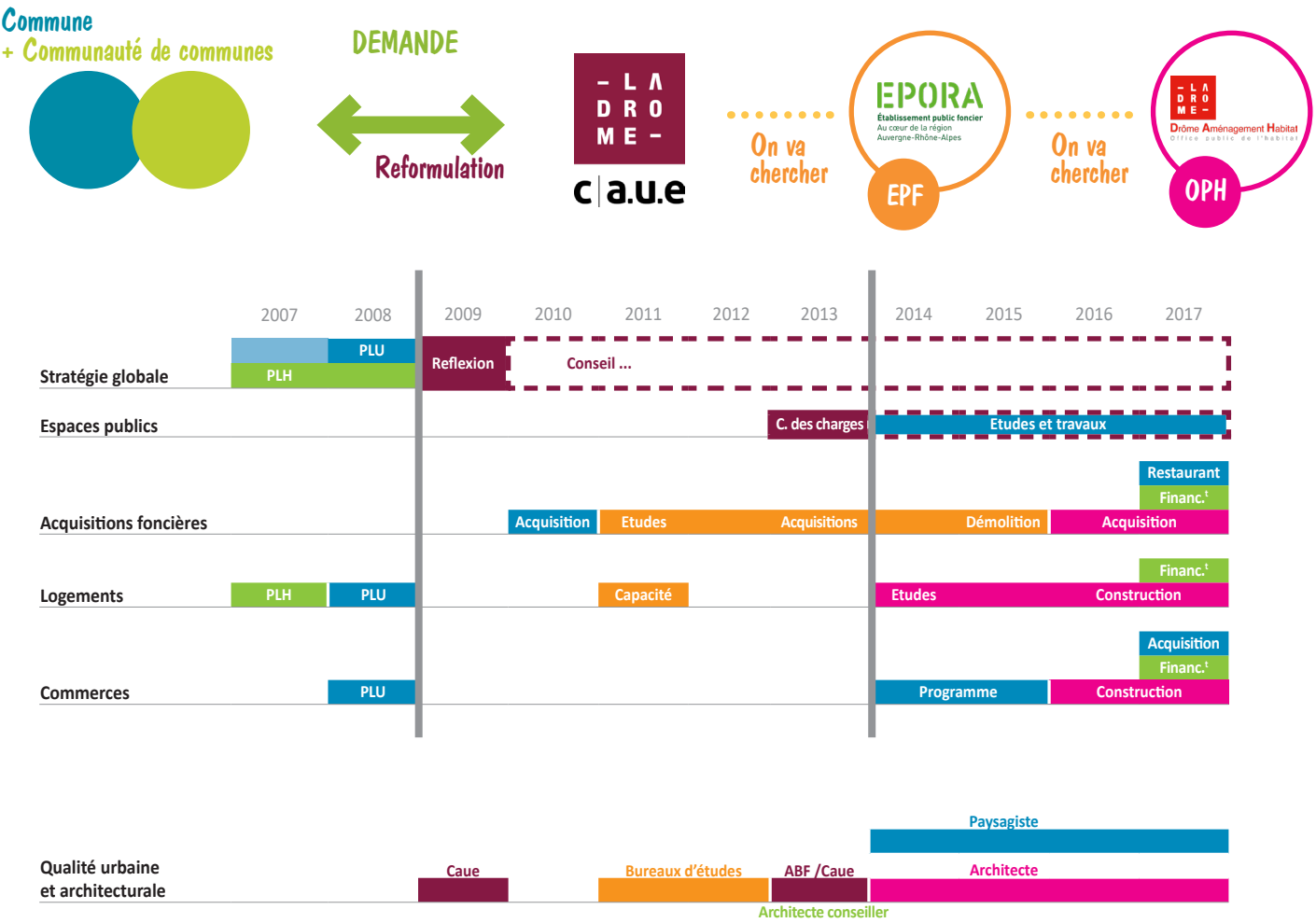
Un financement dédié

Un premier conseil gratuit
Une attention portée aux
« petits » territoires





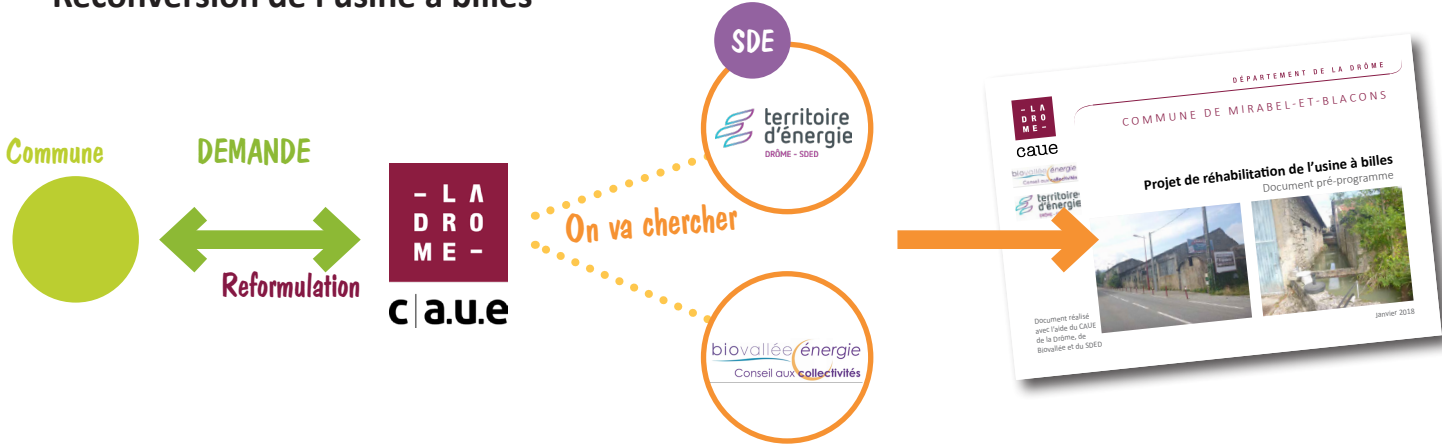
COMMUNE DE ANNEYRON
Restructuration urbaine autour de la place Rambaud



Pour en savoir plus :



COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS
Reconversion de l'usine à billes



Avant



Pour en savoir plus :



Sensibilisation des publics

Complémentarité
des compétences de l'IP

Partage

memoires-des-territoires-drome.org

Animations participatives

Jeux sérieux

Transversalité
des approches
échelles/métiers

Facilitation

La singularité
du CAUE de la Drôme
dans l'ingénierie publique



Valeurs

Mise en relation

Ecosystème

Production graphique

Expérimentation

Réflexions contextualisées

Usages

Proximité

Cadre de vie

Transmission

Souplesse

Bien être

Répondre à une demande
en réinterrogeant le besoin

Patrimoine & paysage

Nos valeurs



CD31/CAUE31 : 40 ans d'accompagnement coordonné au service des collectivités

1985 – 2017 UNE ATD

UNE ATD pour « **conseiller et assister les exécutifs locaux dans l'exercice de leurs compétences** »

Mobilisation des services du Département : Tourisme, Culture, Patrimoine, Agriculture...

+ accompagnement ciblé CAUE31 (conseil projets agriculteurs, labellisation logements touristiques, PRNP, ...)

DEPUIS 2017 UNE ATD ELARGIE : HAUTE GARONNE INGENIERIE

Menace de fusion de la Métropole et du département de la Haute-Garonne, le Département s'engage dans une reconnaissance de son action auprès des collectivités de la Haute Garonne pour préserver son existence.

CREATION DE Haute-Garonne Ingénierie » (HGI)

Renforce les missions de l'ATD auprès des collectivités adhérentes (583 communes, 78 EPCI) :

- Conseil juridique,
- Assistance en urbanisme,
- Conseil en finances locales,
- Assistance informatique,
- Formation des élus locaux,
- Documentation et information,
- Ingénierie de projet de développement de territoire,
- Observatoire et étude des territoires.



2018 CREATION D'UNE PLATEFORME D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE

Tous les services d'ingénierie du département sont sollicités ainsi que les organismes « satellites ».

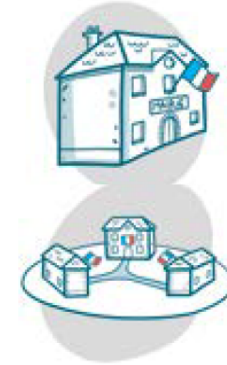
Le CAUE décide d'y participer et s'engage de façon volontaire et active pour:

- Valoriser ce qui marche déjà :

- le CAUE est un expert reconnu et une mémoire des territoires/collectivités, surtout rurales,

- le CAUE travaille déjà et plutôt bien avec certains services du département et HGI/ATD

LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, COMMENT ÇA MARCHE ?



Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

> J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

LA PLATEFORME VA INFORMER, MOBILISER ET COORDONNER LES EXPERTISES DU DÉPARTEMENT ET DES PARTENAIRES



Accompagnement en amont de tout projet d'urbanisme, d'architecture ou lié à l'environnement et au paysage



Actions de promotion et de commercialisation touristiques...



Management, gestion des RH et de la santé au travail.



Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique.



Infrastructures numériques, déploiement de la fibre optique, développement des usages et services numériques.

L'ENSEMBLE DES RESSOURCES DÉPARTEMENTALES À VOTRE SERVICE !



Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agro-écologie, transition écologique, démocratie participative...



Observatoires, ScoT, Études, ingénierie de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations



Intervention sur l'ensemble du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, milieu aquatique et eaux pluviales)



Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.



Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens.



ENJEUX LORS DE L'ELABORATION DE LA PLATEFORME

La première plateforme est mise en ligne en 2020 suite à de nombreux ateliers de co-construction.

- Eviter « le guichet unique » et « l'usine à gaz » d'un nouveau process: chaque service a son fonctionnement, sa méthodologie et ses outils, qu'il faut intégrer.
- Renforcer l'interconnaissance des services de l'Ingénierie Départementale (Qui fait Quoi et Quand).
- Préserver et identifier le rôle de chacun dans le parcours d'accompagnement de la collectivité (Qui fait Quoi et Quand)
- Renforcer le travail collaboratif pour une meilleure fluidité de l'accompagnement
- Aller en priorité là où il y a peu ou pas d'ingénierie, c'est-à-dire en ruralité.

LA PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES, C'EST QUOI ?



La plateforme regroupe des expertises coordonnées

> 4 principes guident notre action :

Compétence, Neutralité, Réactivité, Proximité



LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

- PAS de guichet unique des demandes des collectivités :

- Sollicitation directe de la coll (2 canaux au CAUE31, formulaire site ou papier): remontée de la demande vers la PAT qui l'inscrit via l'administrateur de la PAT.
- Sollicitation du CAUE via la plateforme : une fiche projet est créée, gestion et suivi via l'outil de la PAT par le responsable du pôle conseil CAUE.

Dans les deux cas, autonomie, indépendance et neutralité sont respectés.

- **Outil simple de suivi d'une demande par la plateforme** : fiche projet créée puis gérée par l'administrateur de la PAT. Désignation des services à impliquer et d'un (ou deux) chef de file.

Chaque service de la PAT doit ensuite informer des grandes étapes de l'accompagnement : au CAUE 31 c'est le responsable du pôle conseil qui le fait, pour la vision stratégique et pour éviter de surcharger chaque CE d'un outil supplémentaire (rappel: le CAUE 31 possède CAUE Pilote).

Les livrables ne sont pas partagés sur la PAT, sauf demande spécifique de la collectivité ou du département (affichage sujet stratégique ou politique).

- **Revue de projet mensuelle** avec chaque responsable des pôles CAUE, PAT et HGI/ATD: suivi et organisation collective pour répondre à la demande. Invitation sur des temps spécifiques des autres services du CD impliqués dans l'accompagnement des collectivités: Tourisme, Syndicat d'Energie, Economie Sociale et Solidaire...

- **Rencontres des équipes** une fois par an avec HGI/ATD sur un ou deux sujets spécifiques: marchés publics, financements...

Constats après 6 ans de fonctionnement : la majorité des services jouent le jeu de la collaboration, elle est plus efficace et complète pour les collectivités et plus enrichissante pour le conseil pur CAUE.

Quelques « chapelles » résistent: Pôle routier, Syndicat d'Energie...

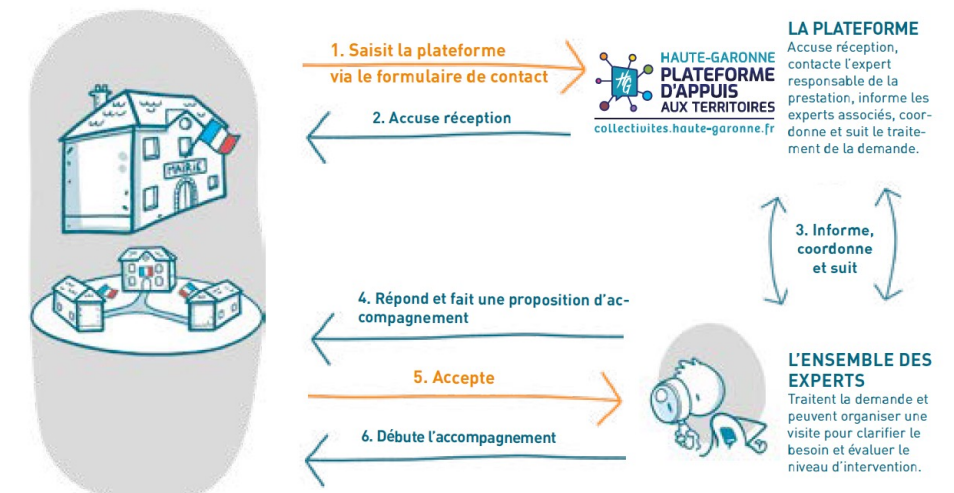


COMMENT SOLLICITER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES ?

1. PREMIÈRE POSSIBILITÉ : je passe par la plateforme d'appuis aux territoires

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



2. DEUXIÈME POSSIBILITÉ : je saisis directement l'expert (mentionné dans le paragraphe « Contact » de la fiche d'intervention)



caue
PILOTE

Temps passé par le responsable du pôle conseil du CAUE pour le suivi de la PAT en 2024 : 66 heures

LES AVANTAGES POUR LE CAUE DE FIGURER DANS CETTE COOPERATION

UNE MEILLEURE VISIBILITE DE NOTRE OFFRE DE SERVICES DANS UN AEROPAGE d'INGENIERIE TRES FOURNI ET SOUVENT PEU INTELLIGIBLE POUR LES COLLECTIVITES

UN MEILLEUR USAGE PAR LES COLLECTIVITES DES CONSEILS DU CAUE POUR PASSER A L'OPERATIONNEL

L'expertise du CAUE est « complétée » par d'autres expertises permettant à la collectivité d'envisager un accompagnement global de l'idée à la réalisation de son projet

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

La plateforme recense tous les projets portés par les collectivités sous forme de fiches. Cette base de données permet de consulter un historique des interventions

UNE MONTEE EN GAMME DE NOS SAVOIRS FAIRE... DES CONSEILS PLUS POUSES ET PERTINENTS DONC UTILES AUX COLLECTIVITES

Une approche collective, des expertises croisées permettent aux techniciens du CAUE d'améliorer leurs savoirs faire au bénéfice des projets souvent complexes des collectivités

UNE ACCULTURATION DES PARTENAIRES A L'APPROCHE « QUALITE » FACON CAUE DANS LA DEFINITION DU PROJET

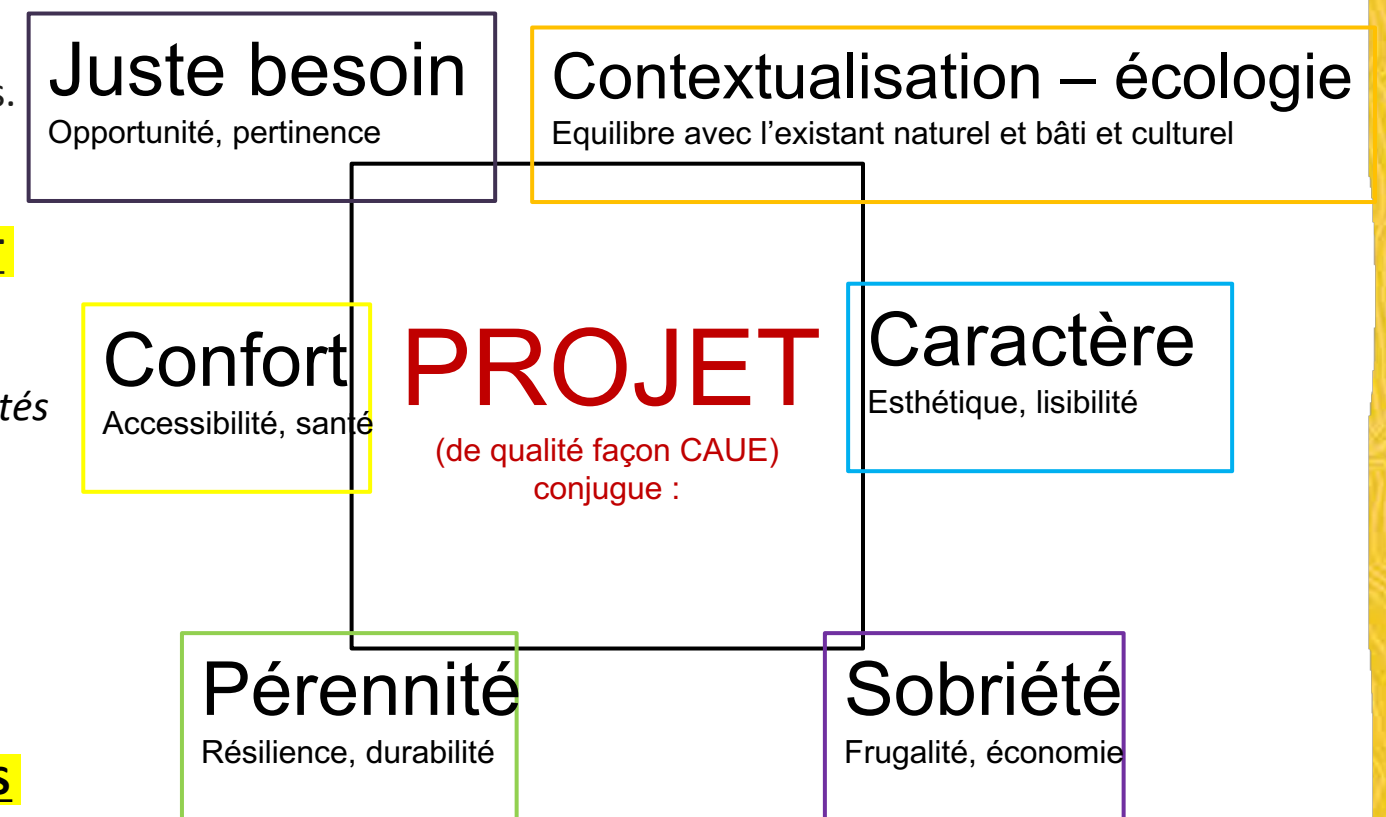
Transversalité, transdisciplinarité, approche multiscalaire du territoire à la parcelle, intégration d'enjeux économiques, sociétaux, écologiques...)

UN ENRICHISSEMENT DE L'EXPERTISE CAUE PAR UNE PLUS GRANDE DIMENSION DES ENJEUX POLITIQUES, ECONOMIQUES, JURIDIQUES

La neutralité du CAUE ne doit pas être synonyme de conseil « hors sol »

IN FINE UNE VALORISATION DE L'ACTION DU CAUE AUPRES DU CD ET DES TERRITOIRES

Inscrire nos actions de conseil dans un cadre collectif permet à nos interlocuteurs de mieux mesurer l'intérêt de « l'outil CAUE ». Ceci contribue à faciliter le dialogue avec le CD et inscrit pleinement le CAUE comme acteur important du territoire



LA VALEUR AJOUTEE DU CAUE RESTE PREPONDERANTE

LE CAUE EST NEUTRE GRACE A SON FINANCEMENT VIA UNE TAXE AFFECTEE

L'INGENIERIE DU CAUE NE COUTE PAS D'ARGENT PUBLIC

LE CAUE EST « EN ALERTE » SUR LES ENJEUX DU CADRE DE VIE CE QUI NOURRIT LA QUALITE DE SON CONSEIL, DE SES PARTIS PRIS

LE CAUE ADOPTE UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE ET POSSEDE CES COMPETENCES EN INTERNE

LE CAUE EST A L'ECOUTE ET PREND LE TEMPS D'ACCOMPAGNER. IL EST REACTIF ET S'ADAPTE AUX BESOINS

LE CAUE MOBILISE SES MISSIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION, FORMATION AU BENEFICE DE LA QUALITE DU CONSEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

...



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

COMMANDE PUBLIQUE

COMMANDE PUBLIQUE APPLIQUÉE AUX CAUE

1

Code de la commande publique

Article L1211-1

Les pouvoirs adjudicateurs sont :

1° Les personnes morales de droit public ;

2° Les personnes morales de droit privé qui ont été créées pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, dont :

a) Soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur ;

b) Soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur ;

c) Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur ;

3° Les organismes de droit privé dotés de la personnalité juridique constitués par des pouvoirs adjudicateurs en vue de réaliser certaines activités en commun.

Les marchés publics doivent respecter 3 grands principes fondamentaux, quel que soit leur montant :

Liberté d'accès à la commande publique

→ publicité suffisante en fonction de l'objet du marché, de son montant et du degré de concurrence dans le secteur économique considéré.

Égalité de traitement des candidats

→ Tous les candidats doivent recevoir le même niveau d'informations.

Transparence des procédures

→ traçabilité du déroulement de la procédure, cahier des charges clair et précis, conservation des pièces



COMMANDE PUBLIQUE APPLIQUÉE AUX CAUE

Charte des achats du CAUE 74

Marchés de fournitures et services

	Procédure (Code de la Commande Publique)	Publicité	Dématérialisation	Règle interne CAUE
0- 5000 € HT	Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable obligatoire	Pas d'obligation	Pas d'obligation	Sourcing selon besoin, négociation et devis pour engagement
5000 - 15 000 HT				3 devis + publicité facultative sur le site CAUE
15 000 - 35 000 € HT				3 devis + publicité obligatoire sur le site CAUE + profil acheteur
> 35 000 € HT				Procédure adaptée
40 000 € HT - 90 000 € HT	Marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)	Publicité adaptée	Obligatoire avec profil d'acheteur	Publicité site CAUE + profil d'acheteur Règlement de consultation, Dossier de Consultation des Entreprises Commission Marchés à Procédure Adaptée
90 000 - 221 000 € HT		BOAMP ou Journal d'annonces légales		
> 221 000 € HT	Procédure formalisée	BOAMP + JOUE		Commission d'Appel d'Offres



Marchés sans publicité ni mise en concurrence : "L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin".

Profil d'acheteur

achatpublic.com

11/07/2025 15:41 HEURE DE PARIS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME... | JFATRAS

- SOURCING
- RÉDACTION
- PROFIL ACHETEUR
- TOUTES LES CONSULTATIONS
- RECHERCHER
- CRÉER UNE CONSULTATION
- CRÉER UN MARCHÉ SUBSÉQUENT
- DONNÉES ESSENTIELLES
- DONNÉES ESSENTIELLES > 2024
- PROCÉDURE
- SUIVI DES ACTES
- ARCHIVAGE

Consultations de mon entité

Consultations ouvertes	Préparation	En cours	Clôturées
Marchés formalisés	0	0	0
MAPA	0	0	5
Techniques d'achat	0	0	0

Consultations restreintes	Préparation	En cours phase candidature	En cours phase offre	Clôturées
Marchés formalisés	1	0	0	0
MAPA	0	0	0	1
Techniques d'achat	0	0	0	0
Demandes de devis	1	0	0	0

Accords-cadres / Marchés subséquents	Préparation	En cours	Clôturées
Accords-cadres	0	0	4
Marchés subséquents	0	0	0

Réalisation de prestations rédactionnelles pour le CAUE de la Haute-Savoie

Date limite
(heure de Paris)

30
Sept. 2024
17:00

Organisme : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de...
Référence : AC2024-02
Nature des prestations : Services
Type de contrat : Accord-cadre
Lieu d'exécution : Haute-Savoie

Lots : 3
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Voir la description

Avis Lots 3 Pièces de marché Questions/réponses 3 Messagerie 0

Référence	Date d'envoi en publication	Type d'avis	
4113014 XML - 4 Ko	22 juillet 2024	Original	Consulter

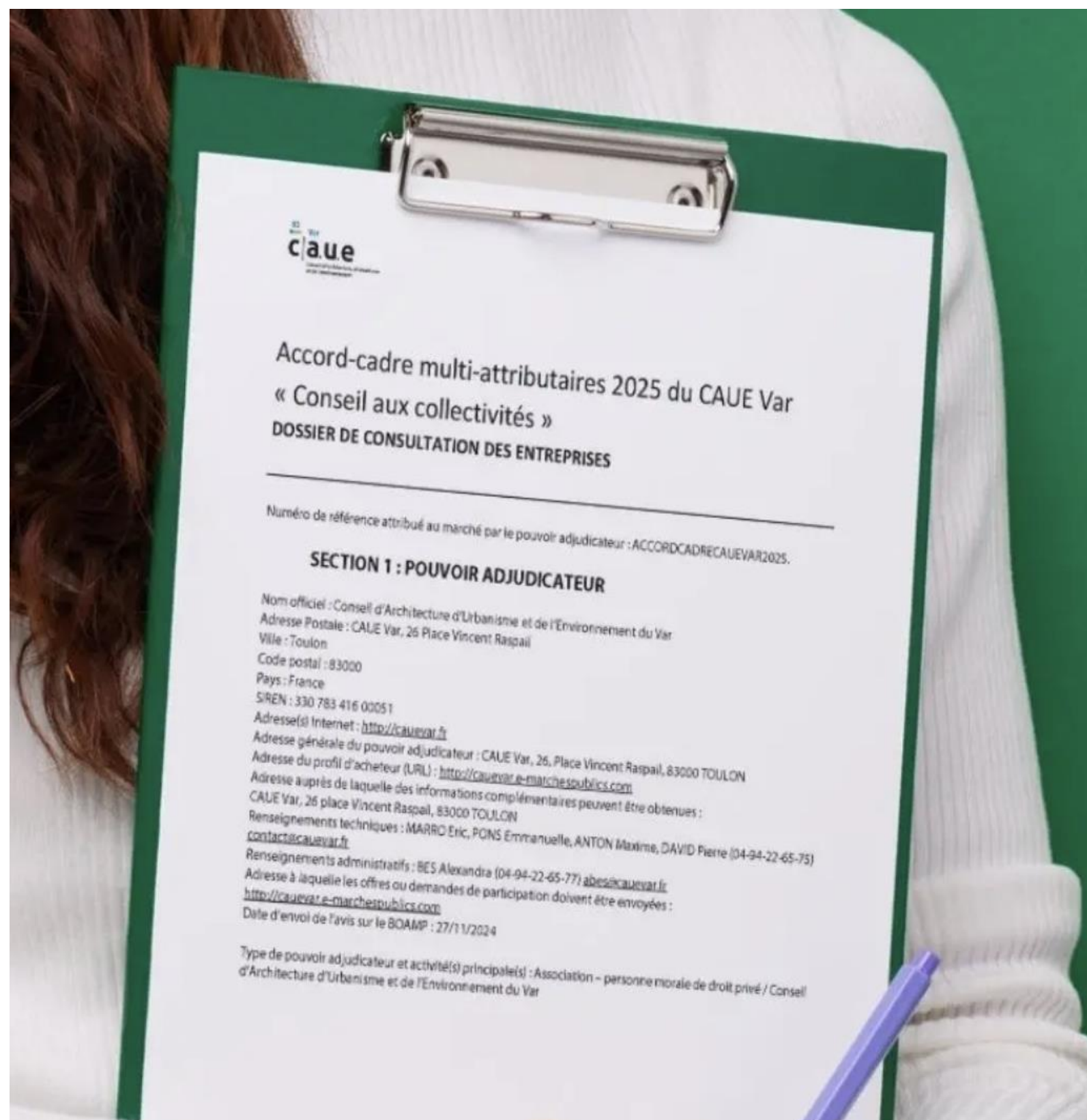


L'accord-cadre « Conseil aux collectivités du CAUE Var

1

Le CAUE Var conseille les collectivités avec son réseau de professionnels du territoire (architectes, urbanistes, paysagistes concepteurs)

- Une consultation lancée chaque année (fin d'année)
- Un temps de renouvellement du réseau (pause dans le lancement de missions)
- Une veille auprès du tissu des agences du territoire (= appel à manifestation d'intérêt)
- Un allotissement qui s'adapte aux missions (Architecture, Patrimoine, Urbanisme, Paysage, Cour-jardin)
- Des prestataires retenus dans 2 lots maximum.
- Des lots avec des missions attribuées via des marchés subséquents (remise en concurrence) et un lot Cour-jardin avec un tour de rôle et des bons de commandes (7 000, 8 000 et 10 000 € T.T.C.).



L'accord-cadre « Conseil aux collectivités du CAUE Var

2

Comment sélectionner les prestataires ? Comment constituer son réseau de professionnels ?

- Nombre de prestataires sélectionnés par lot :
 - Lot Architecture : Nombre limite de candidats retenus à la suite de l'accord-cadre : 5
 - Lot Patrimoine : Nombre limite de candidats retenus à la suite de l'accord-cadre : 5
 - Lot U : Nombre limite de candidats retenus à la suite de l'accord-cadre : 5
 - Lot P : Nombre limite de candidats retenus à la suite de l'accord-cadre : 4
 - Lot C : Nombre limite de candidats retenus à la suite de l'accord-cadre : 4

Note : ces chiffres évoluent d'année en année, selon les demandes et les questionnements des collectivités.

- Barème :
 - Note méthodologique : 40 %
 - Compétences : 20 %
 - Références : 20 %
 - Prix : 20 %
- Comité d'attribution = équipe technique du CAUE Var + Président + membres du Conseil d'Administration (représentants Ordre des Architectes, Fédération Française du Paysage, profession d'urbaniste)



L'accord-cadre « Conseil aux collectivités du CAUE Var

3

Comment sélectionner les prestataires entre eux ? Comment répartir les missions par professionnels ?

- Les critères d'attribution des marchés subséquents, pour chacun des lots, sont :
 - Note de compréhension du sujet : 50%
 - Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) : 25%
 - Délais, avec détail des étapes : 25%
- Le CAUE Var se réserve la possibilité de recourir à des tiers pour certains types de prestations non prévues au présent accord-cadre ou sur les mêmes prestations si aucun titulaire ne répond aux marchés subséquents dans les délais mentionnés au cahier des charge des dits marchés ou qu'aucune offre n'est appropriée.
- Pour le Lot C « Cour-jardin, tous jardiniers », la modalité d'attribution sera particulière. Elle se fera par attributions de bons de commandes, sur la base des prestations détaillées plus haut, et les prix forfaitaires détaillés. Il n'y aura pas de mise en concurrence sur ce lot. La répartition se fera selon la méthode dite du « tour de rôle ». Lors de la passation des commandes de mission de conseil sur ce lot - et uniquement pour ce lot - le choix du titulaire s'effectuera par roulement. Le premier titulaire et le roulement sera déterminé selon l'ordre de classement des offres.
- Pas de cadre pour la réponse technique (minimum 1 pages, maximum 10 pages)
- Un cadre pour le chiffrage (DPGF-type à remplir par tous les candidats, pour faciliter l'analyse).
- Avantage : une mise en concurrence saine et transparente, avec une rapidité de mise en œuvre (en contrepartie : un grand travail de préparation de la consultation, de lancement, et d'analyse = 1 semaine à temps plein à 5 collaborateurs).



PARTENARIATS

PARTENARIATS

Les moyens financiers des CAUE sont contraints et la recherche de stabilité de la ressource financière oriente vers le choix d'activités et de projets à l'équilibre financier, voire source de contributions.

Cet atelier propose une revue de projets ayant mobilisé des partenariats financiers :

- . formations,
- . coproduction d'événements,
- . d'expositions ou de projets d'édition,
- . programmes européens...

Céline Massa, URCAUE Nouvelle Aquitaine
Construire des partenariats régionaux

contact@urcaue-na.fr

Chloé Malié Marsh, CAUE de Haute-Savoie
Programmes européens et autres partenariats

chloe.malie@caue74.fr



LE CONTEXTE LOCAL

12 CAUE réunis en Union Régionale



De multiples partenariats régionaux



Titre et déclinaison :
Histoires de Bahuts 2023

Des partenaires récurrents



**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine**



LE PARTENARIAT avec les AGENCES DE L'EAU



1 convention-cadre régionale + des plans d'actions départementaux :

- Accompagnement des projets des collectivités
- Production et diffusion de fiches techniques et opérations exemplaires
- Végétalisation des cours d'école et des collèges
- Organisation de visites d'information et de sensibilisation
- Webinaire, table ronde ou séminaire
- Capsules vidéo
- Kit sensibilisation scolaire et élus « habiter demain »
- Formation des élus



Centre-bourg et cheminement Lhoumois [79]

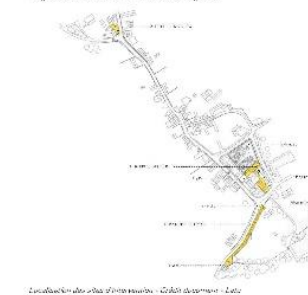
Une réflexion globale sur le centre-bourg permettant des interventions douces et de qualité, soignant l'image rurale de la commune.

Quelques mots sur le programme

En 2016, la commune de Lhoumois a décidé de lancer une réflexion globale sur le centre-bourg et son image rurale. Cette réflexion a permis de définir une stratégie globale de développement du centre-bourg, incluant la végétalisation, la création d'espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, etc.

Mémoire

- Maître d'ouvrage : commune de Lhoumois, 193 hab. (INGEE, 2016)
- Concepteurs : Lelu - La forme et l'espace (Lelu Hommage et Mathieu Delmas, paysagistes-concepteurs)
- Années de réalisation : 2017-2019
- Coût des travaux : 135 000 euros
- Surface : 3 500 m² (soit 39 euros/m²)



Les + du projet

- Respect du site
- Présence de surfaces végétalisées
- Coexistence d'ambiances variées
- Soins apportés aux détails
- Matériaux naturels / locaux
- Budget maîtrisé
- Interventions ciblées

« L'investissement d'un entre-deux »

« Nous avons proposé d'investir un entre-deux, le jardin du presbytère, jusqu'à l'édifice qui marque l'entrée de la commune, pour créer un nouvel espace public entre la mairie et l'église et ainsi améliorer la qualité du centre-bourg. Cette action s'inscrit dans une stratégie globale de développement du centre-bourg, incluant la végétalisation, la création d'espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, etc. »

Des matériaux simples et pérennes

La pierre de local, la brique rouge et le bois ont été utilisés pour cet aménagement, offrant une image contemporaine, simple et sobre, en harmonie avec l'architecture locale et durable.



Pour aller plus loin

- L'ensemble des fiches techniques est téléchargeable sur le site du CAUE79 : caue79.fr
- Les conseillers du CAUE79 sont à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets. Pour le contacter, appelez le 02 47 24 66 26.



Partenariat et cours avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

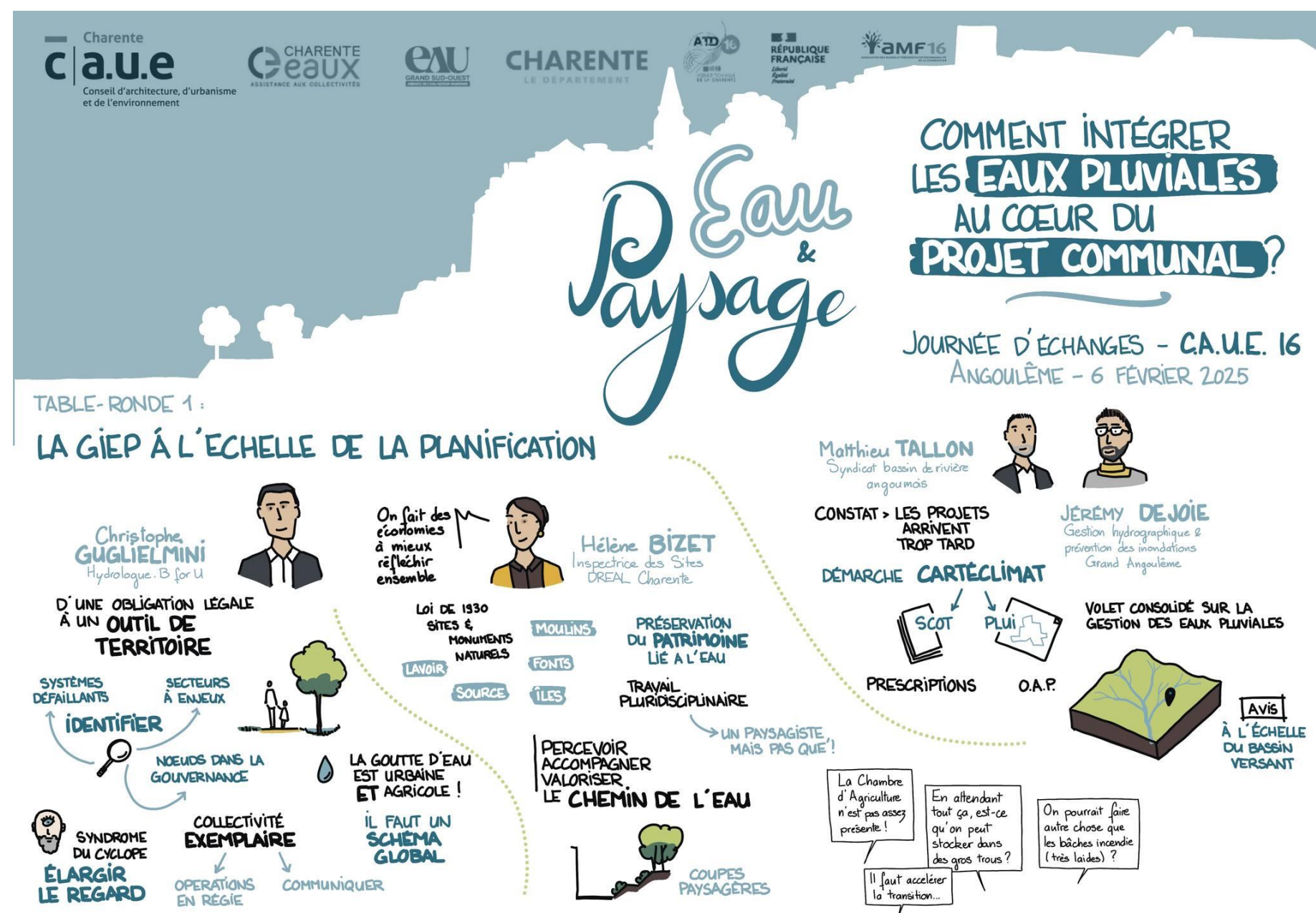


LE PARTENARIAT avec les AGENCES DE L'EAU

Une valorisation des compétences des CAUE et la formalisation d'échanges avec un nouveau partenaire.

Aides financières (50%)

- Coordination régionale
17 000 euros / an
- Plans d'action CAUE
de 11 000 à 37 000 euros / an



LE CONTEXTE LOCAL

Un contexte local favorable à la synergie et aux partenariats des acteurs locaux.

Des partenariats et collaborations diverses :

- Contribution au contenu des formations
- Coordination pour l'accompagnement des collectivités
- Partenariats techniques et financiers dans le cadre de projets spécifiques



Panorama de l'ingénierie locale (non exhaustif)
Réalisé par la DDT de Haute-Savoie



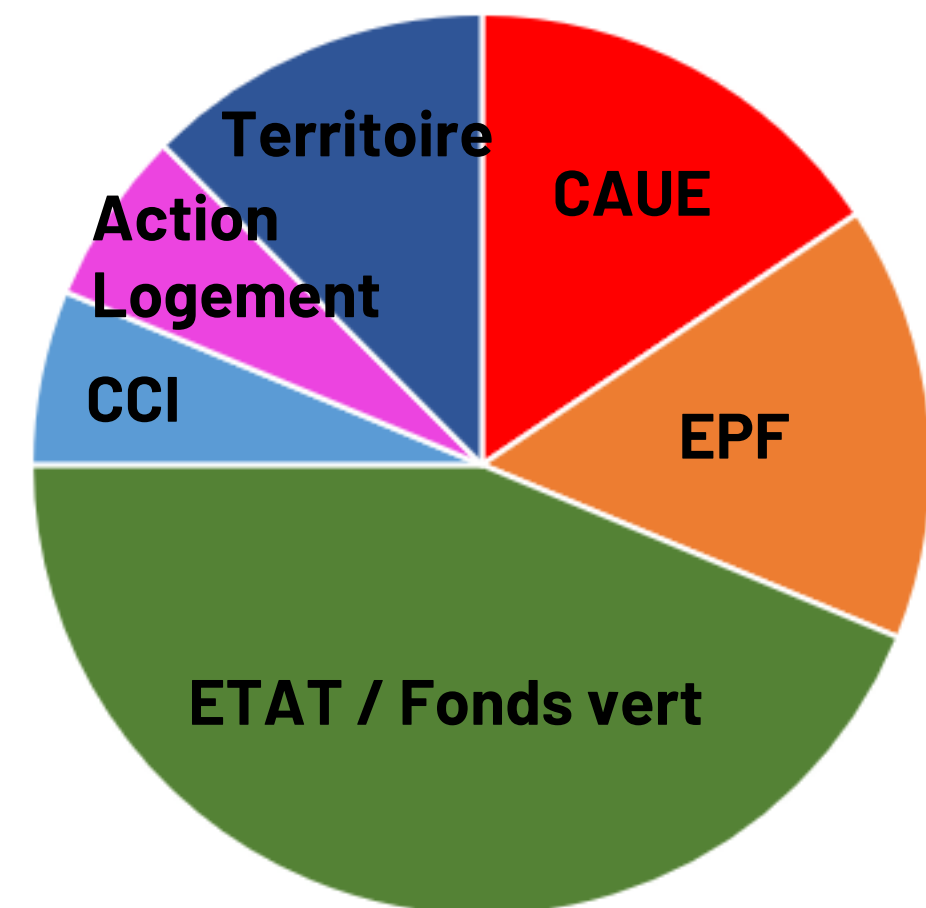
LES PROGRAMMES MIX'CITE

Des démarches d'expérimentation territoriale en faveur de l'innovation pour un meilleur usage des sols, menées sous la forme de concours d'idées sur des territoires pilotes.

- **Mix'Cité 1** : densification douce pavillonnaire (Bimby)
- **Mix'Cité 2** : densification de logements collectifs
- **Mix'Cité 3** : optimisation foncière et requalification des zones d'activités
- **Mix'Cité 4** : optimisation foncière et requalification des zones d'activités, avec un travail complémentaire sur le lien emploi-logement-territoire.



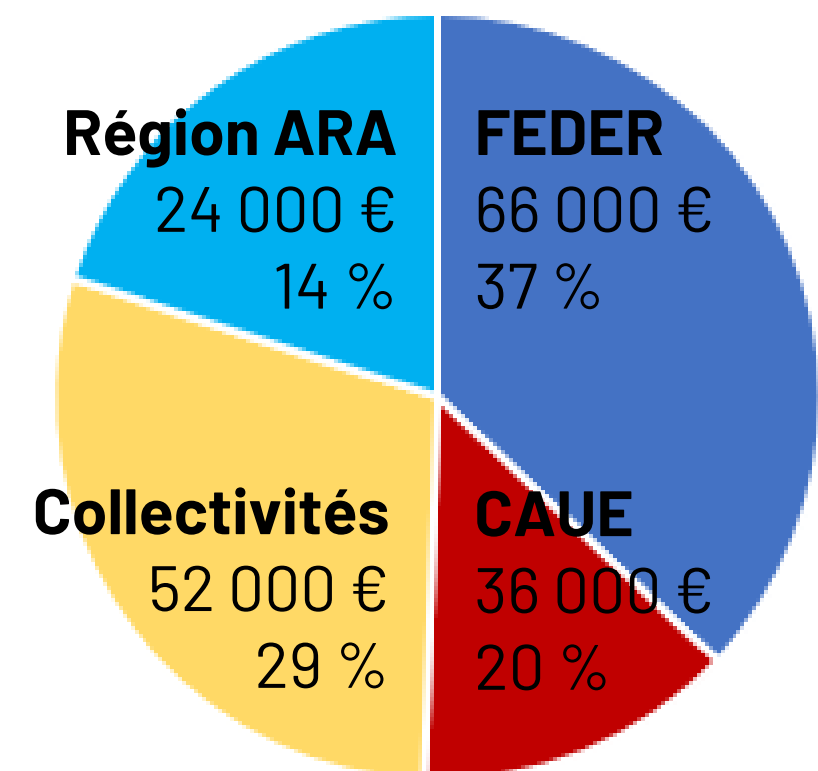
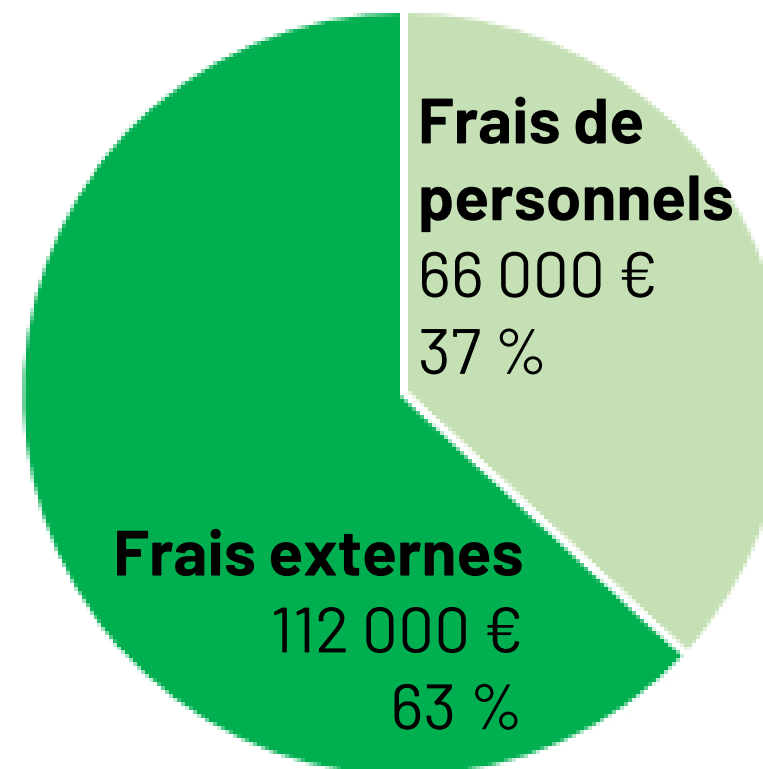
Budget total Mix'Cit  4 _ 160 000  



LES PROGRAMMES EUROPEENS

- | | |
|----------------------------|---|
| Interreg DEV'COOP | _ habitat coopératif |
| Interreg A2E | _ bâtiment performant, efficacité énergétique |
| Interreg VADEME | _ optimisation de la gestion des terres inertes (économie circulaire) |
| Interreg Assist'Bat | _ bâtiment performant (outil numérique) |

Dépenses totales du CAUE _ 178 000 €
Subventions _ 80 %, autofinancement CAUE _ 20 %



PARTENARIATS

DIFFICULTES / BENEFICES



- . Le temps long
- . Suivi et gestion chronophage
- . Avancement de la trésorerie
- . Gérer les temporalités différentes des partenaires y compris CAUE



- . CAUE animateur du réseau local
- . Des réponses à des problématiques spécifiques du territoire
- . En faveur de l'innovation
- . Un enrichissement des pratiques et une montée en compétence
- . De la mutualisation entre les CAUE
- . Une reconnaissance et la valorisation de l'action des CAUE
- . Atteindre de nouveaux partenaires et financements

